

# Berry **St-Amandois**



*Pays au cœur d'OR*

DIAGNOSTIC AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE  
SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BERRY  
SAINT-AMANDUIS





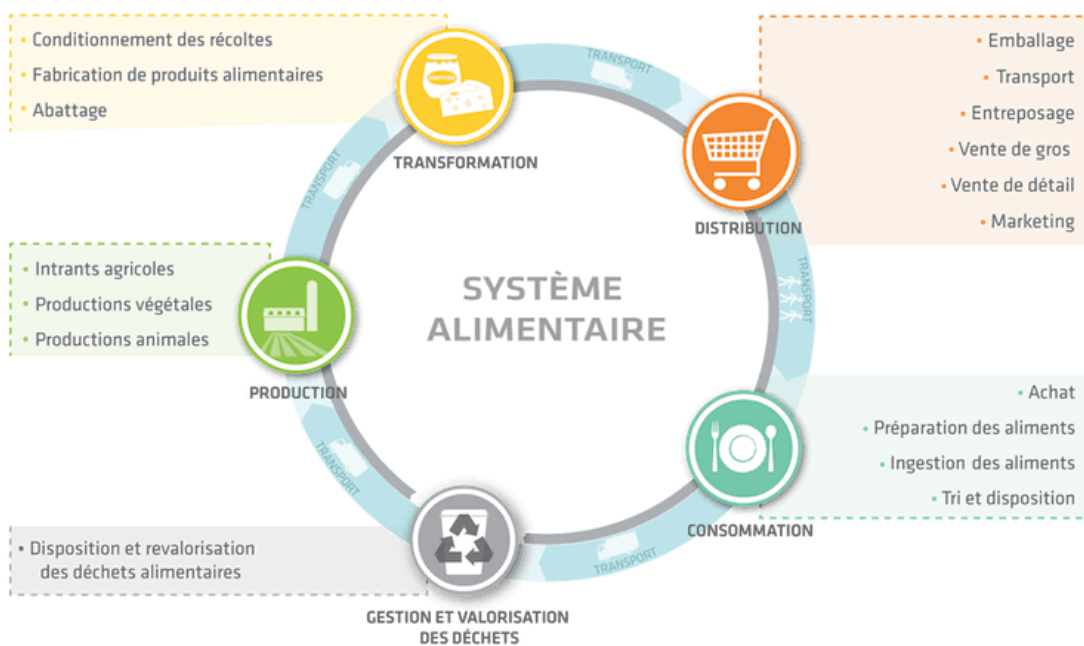
## Préambule

Le Berry St-Amandois semble être un territoire propice au développement des circuits-courts alimentaires. Il est riche de productions agricoles diversifiées. Il voit émerger de nombreuses initiatives et les demandes de soutien se font de plus en plus fortes.

Afin de répondre à ces attentes et de mettre en cohérence les besoins et actions des différents acteurs, la mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoire est devenue indispensable.

Afin d'atteindre cet objectif, il est néanmoins indispensable de partager un état des lieux qui permettra, à terme, de mettre en place un programme d'action cohérent en lien avec les caractéristiques et pratiques locales.

Le présent document s'attachera à analyser le système alimentaire local – comprenant les étapes ci-dessous – ainsi que ses dynamiques et enjeux.



Source : PAT du Pays Briançonnais

## Table des matières

Préambule.....	3
I. Pourquoi un Projet Alimentaire de Territoire sur le Pays Berry Saint-Amandois ? .....	5
1. Contexte autour des Projets Alimentaires Territoriaux .....	5
2. Présentation générale du territoire .....	11
3. La méthodologie du diagnostic alimentaire de territoire .....	12
II. L'offre alimentaire .....	14
1. La production alimentaire du Berry St-Amandois .....	14
2. La transformation alimentaire .....	26
3. La commercialisation et les flux logistiques .....	31
III. La demande alimentaire.....	37
1. Informations générales de la population du territoire .....	37
2. Les caractéristiques de la consommation alimentaire individuelle.....	44
3. La restauration hors domicile et collective.....	52
IV. Gestion des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire.....	57
1. Gestion des déchets alimentaires .....	57
2. Lutte contre le gaspillage alimentaire.....	58
V. Identification des dynamiques du territoire du Pays Berry Saint Amandois .....	60
1. Acteurs publics et privés du territoire .....	60
2. Les initiatives locales émergentes autour de l'alimentation .....	61
VI. Conclusion : Carte heuristique .....	62
VII. Annexes.....	64
VIII. Bibliographie.....	72

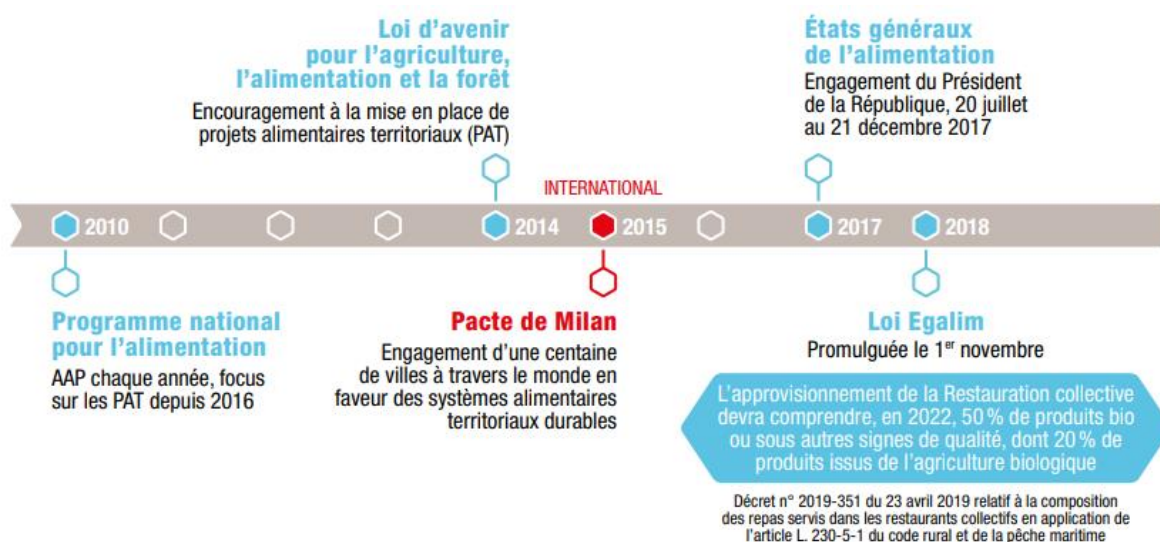
# I. Pourquoi un Projet Alimentaire de Territoire sur le Pays Berry Saint-Amandois ?

## 1. Contexte autour des Projets Alimentaires Territoriaux

### a. Depuis 2010, une politique nationale de l'alimentation : vers une émergence des PAT

Depuis les années 2000, différents plans sur le thème de la santé et de l'alimentation ont été déployés d'abord par le Ministère de la Santé (**PNNS** : Programme National Nutrition Santé) puis par le Ministère de l'agriculture avec le Programme National de l'Alimentation et de la nutrition (**PNAN**).

A cela s'est ajoutée la loi **EGalim** (1<sup>er</sup> nov 2018) issue des Etats Généraux de l'alimentation, qui impose notamment à la restauration collective publique l'obligation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, de se fournir à 50% avec des produits durables ou sous signes d'origine et de qualité dont 20% de produits bio (reprenant sur ce dernier point l'objectif du Grenelle de l'Environnement).



Corpus législatif relatif à la transition alimentaire et à la restauration collective depuis 2010.

Source : *Stratégies de transition alimentaire et restauration collective, Banque des territoires, décembre 2020.*

Ces outils de politiques publiques sont au croisement de la préservation de la santé, de l'environnement et de la transition agroécologique. Dans d'autres termes, ces politiques visent à

*« assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique »<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup> <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-lalimentation-2019-2023-territoires-en-action>

Les politiques agricoles et alimentaires du Conseil régional Centre – Val de Loire découlent par conséquent du corpus législatif national en mettant l’accent sur plusieurs thématiques :

<b>Politique agricole et alimentaire de la région Centre – Val de Loire</b>	
<b>Agriculture</b>	<b>Alimentation</b>
Devenir un territoire pionnier et exemplaire pour la transition agroécologique	Rapprocher les producteurs et les consommateurs
Encourager la conversion vers l’Agriculture Biologique et soutenir les surfaces converties	Accompagner la restauration collective pour qu’elle soit un levier de changement
Conserver la diversité des productions et favoriser la structuration des filières	Valoriser la gastronomie et les terroirs comme vitrine de l’art de vivre régional
Accompagner l’innovation dans le secteur agricole et forestier	Permettre aux acteurs économiques de relever le défi de la qualité nutritionnelle des aliments
Soutenir le renouvellement du tissu des entreprises agricoles et accompagner la mutation de l’emploi agricole	Favoriser les initiatives citoyennes et l’éducation à une alimentation durable
Permettre une meilleure connaissance et des métiers agricoles et les rendre attractifs	Accompagner l’émergence des systèmes alimentaires territoriaux dans les territoires
Développer et diversifier les pratiques de ressources humaines dans les entreprises agricoles	
Favoriser le développement des aliments produits et transformés en région et encourager les signes de qualité	
Promouvoir la filière forêt-bois	

C’est ainsi qu’on comprend la grande transversalité du sujet : santé/nutrition, éducation, gaspillage, économie, protection de la biodiversité, etc.) ; et ce pour tous types de publics (enfants, professionnels, adultes, associations, population précaire, etc.). Par ailleurs, cela fait également écho à une forte demande sociétale.

- ⇒ **la transition alimentaire devient donc un sujet prégnant pour les territoires** à l’interface des politiques de santé, agricole et économique et d’aménagement du territoire. Il implique nombreux intervenants variés et il est nécessaire d’orchestrer toutes les initiatives afin d’aboutir à un véritable changement.
- ⇒ L’aboutissement ultime est la mise en œuvre d’un **Système Alimentaire Territorialisé**

#### **b. Qu’est-ce qu’un PAT ?**

Les PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) ont été créés suite à la promulgation de la loi d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Leur soutien a été confirmé après les Etats généraux de l’alimentation en 2017.

Ils sont définis ainsi aux articles L1 et L111-2-2 du code rural et de la pêche maritime :

*« Les projets alimentaires territoriaux mentionnés au III de l'article L. 1 sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique, ou dans le cadre d'une démarche collective de certification environnementale prévue à l'article L. 611-6. Ils favorisent la résilience économique et environnementale des filières territorialisées pour une alimentation saine, durable et accessible et contribuent à la garantie de la souveraineté alimentaire nationale. [...] Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet. »*

En résumé, ils ont pour but de répondre aux problématiques alimentaires d'un territoire. Il s'agit d'articuler le « bien manger » pour une alimentation de qualité et le « bien produire » par le développement d'une agriculture durable. Et ceci de manière concertée avec l'ensemble des acteurs.

### **L'alimentation devient un axe intégrateur et structurant et de mise en cohérence.**

Les PAT doivent couvrir les 3 dimensions du développement durable en traitant possiblement parmi les thèmes suivants :

- a. enjeux économiques : structuration et consolidation des filières, rapprochement de l'offre et la demande, maintien et création de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation agricole et préservation du foncier, etc. ;
- b. enjeux environnementaux : accompagnement des pratiques alimentaires vertueuses autour de la saisonnalité, la localité et la qualité des aliments, des techniques de production agro-écologiques et résilientes face au changement climatique (Agriculture Biologique, production en sol vivant, préservation des paysages, utilisation optimisée de l'eau, etc.), lutte contre le gaspillage alimentaire et amélioration de la logistique tout au long du système alimentaire, etc. ;
- c. enjeux sociaux : éducation alimentaire, création de liens entre producteurs et consommateurs, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, valorisation culturelle et identitaire du patrimoine alimentaire, etc.

#### **c. Quels thèmes et acteurs concernés ?**

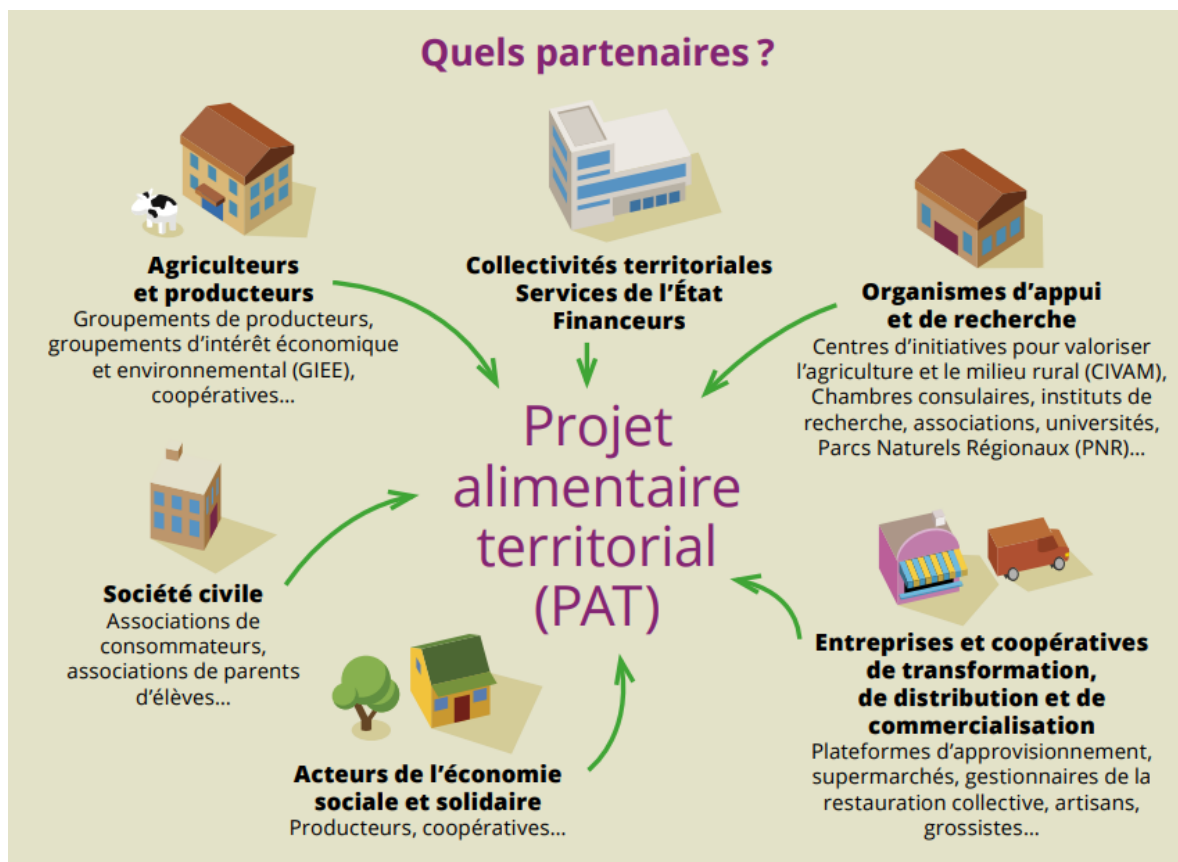
Pour définir ces enjeux et y répondre, un **diagnostic agricole et alimentaire partagé** est nécessaire avant d'envisager une stratégie et des actions associées.

Afin de rendre ce diagnostic le plus pertinent possible, il est nécessaire de prendre en compte et traiter toute la chaîne alimentaire – de la production agricole locale aux déchets alimentaires, à l'échelle individuelle et collective.

D'autre part, il est nécessaire de prendre en compte tous les champs thématiques qui concernent l'alimentation. Ainsi, nous pouvons considérer<sup>2</sup> :

- l'économie alimentaire ;
- la culture et la gastronomie ;
- la nutrition et la santé ;
- l'accessibilité sociale ;
- l'environnement ;
- l'urbanisme et aménagement du territoire.

Par conséquent, les partenaires potentiels de cette démarche sont nombreux, comme nous pouvons le voir sur l'image ci-dessous.



Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2021.

#### **d. Historique de la démarche « alimentation » sur le PBSA**

Le PAT du Pays Berry Saint-Amandois s'appuie sur une première démarche commune initiée à travers l'opération « Manger local en Berry Saint-Amandois ». Elle fut menée à l'initiative de 5 membres fondateurs : les associations CPIE Brenne-Berry et BioBerry, le Conseil départemental du Cher, la Chambre d'agriculture du Cher et le Pays Berry Saint-Amandois.

En effet, devant les nombreuses initiatives émergentes, qu'elles soient collectives ou privées, ces acteurs ont jugé indispensable de se réunir autour de leurs enjeux communs, à savoir le

---

<sup>2</sup> Cf. Annexe 1.



développement des circuits-courts alimentaires. Cette thématique complexe et transversale se retrouvait via différentes approches – comme le développement économique, l'éducation à l'environnement, la réduction des gaz à effet de serre (GES), la promotion de la santé ou des richesses patrimoniales locales – qui étaient portées par les uns et les autres. La volonté d'un travail commun s'appuyait aussi sur le souhait :

- d'éviter les redondances entre acteurs ;
- d'éviter les sur-sollicitations des professionnels ;
- et tirer parti des compétences, expériences des uns et des autres.

Différentes actions ont été mises en œuvre sur 2 ans – de mi-2018 à début 2020 – avec l'implication de plusieurs autres partenaires et contributeurs.

Cette opération a permis aux acteurs locaux de l'alimentation de se rencontrer et de prendre connaissance des démarches d'autres contributeurs. La volonté de poursuivre cette dynamique, le souhait de nouveaux partenaires de s'y associer ainsi que le bilan de cette opération ont permis de candidater pour un projet alimentaire de territoire.

#### **e. La candidature et la reconnaissance de PAT de niveau 1**

En mai 2021, le Syndicat du Pays Berry Saint-Amandois a été retenu à l'appel à projet régional en faveur des PAT<sup>3</sup> au titre du volet 1 « soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires territoriaux ».

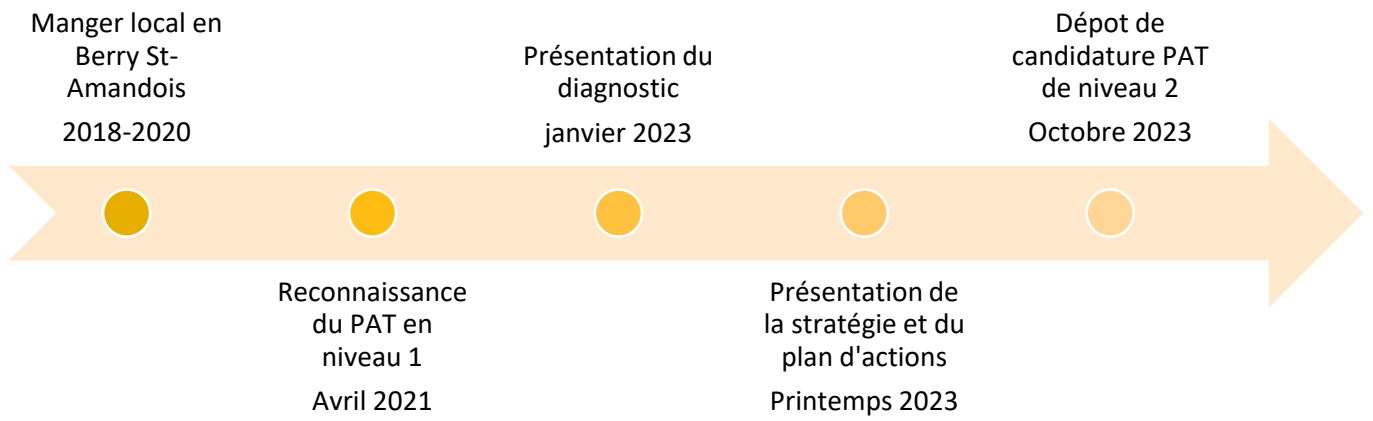
Notre candidature pour un PAT en phase d'émergence (niveau 1) a été réalisée avec les axes prioritaires suivants :

- Structuration/consolidation des filières d'approvisionnement pour la restauration hors domicile qu'elle soit publique (restauration scolaire) ou privée (restauration traditionnelle ou collective privée) dans un objectif de consolidation des activités agricoles locales et de mise en œuvre de la loi EGalim ;
- Mise en valeur du patrimoine alimentaire (produits comme producteurs) au travers d'actions d'information, de communication, de promotion tant envers les habitants que les touristes ;
- Éducation alimentaire tant dans un objectif d'éducation à la santé que de lutte contre la précarité et de justice sociale, en cohérence avec le Contrat Local de Santé (CLS).

Ces objectifs seront mis en balance avec les éléments principaux du diagnostic afin d'y répondre dans la phase opérationnelle du projet, conformément au calendrier attendu ci-dessous :

---

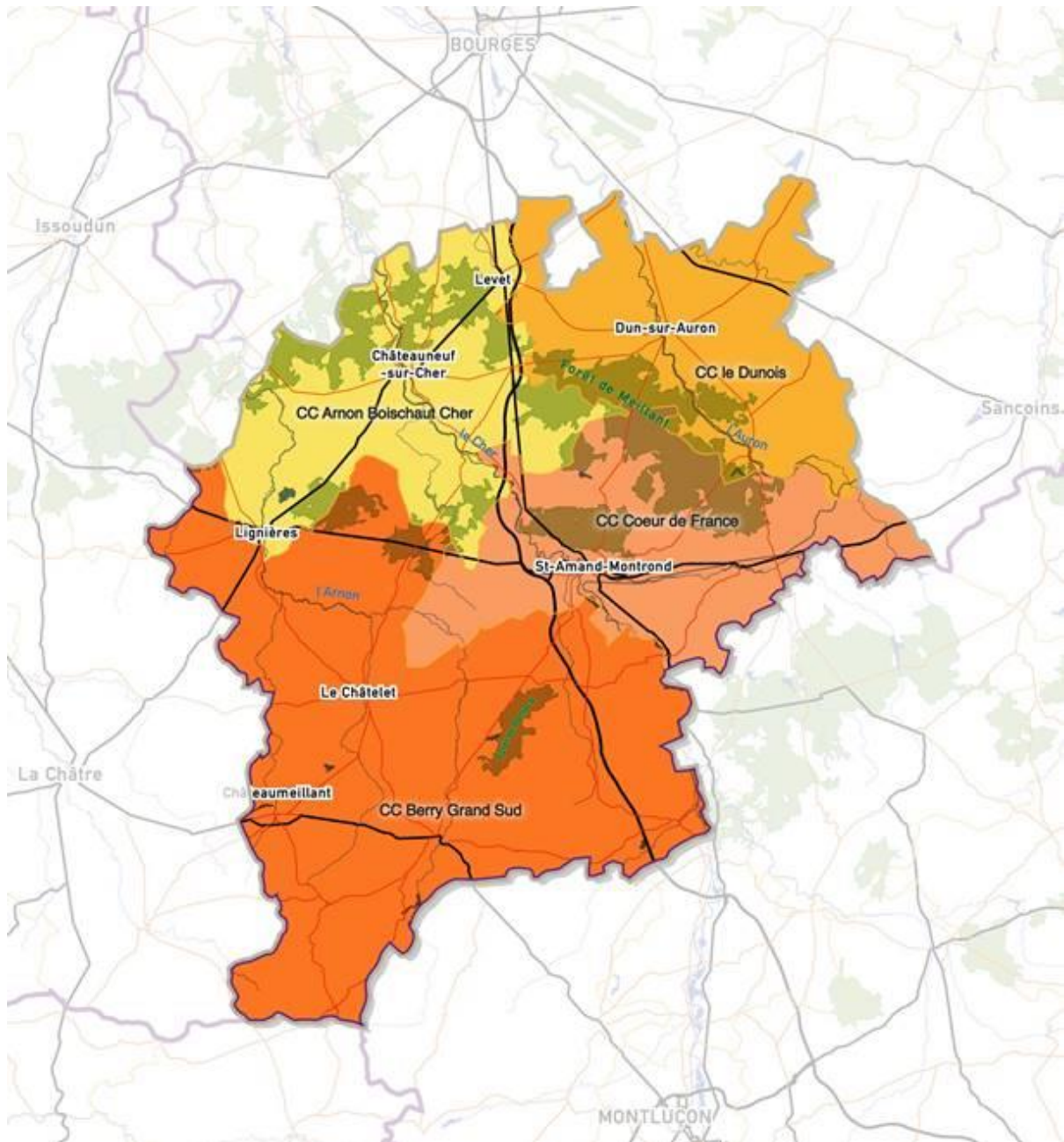
<sup>3</sup> Mesure 13 du Plan de Relance national.



## 2. Présentation générale du territoire

Le Berry Saint-Amandois est un territoire de 86 communes réunies au sein de 4 communautés de communes, situé au sud-est de la région Centre-Val de Loire, département du Cher, aux limites des régions Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône Alpes.

Son territoire est assez bien desservi, notamment grâce à la présence de l'autoroute A71 permettant de rejoindre Orléans au nord et Clermont-Ferrand au sud.



C'est un territoire éminemment rural de 45 085 habitants pour 1928 km<sup>2</sup> avec une densité faible de 23,5 hab/km<sup>2</sup>. Il n'est doté que d'une seule unité urbaine composée de petites communes autour de Saint-Amand-Montrond, la sous-préfecture. Ce pôle représente 11 835 habitants, soit 26% de la population.

Il est complété de cinq pôles d'appui, à savoir Lignièrès, Châteauneuf-sur-Cher, Levet, Dun-sur-Auron, et le triptyque Châteaumeillant-Culan-Le Châtelet, réunissant le 2ème quart de la population. Le reste est formé de communes très rurales. En effet, près des 4/5ème des communes du territoire ont moins de 500 habitants, offrant rarement un service de premier niveau (boulangerie, café, multiservices).

D'autre part, sa population est en baisse constante depuis des décennies. Le territoire s'inscrit typiquement dans les territoires ruraux hors de toute influence métropolitaine de la diagonale du vide.

Le contexte socio-économique du Pays Berry Saint-Amandois est particulièrement modeste, avec des capacités financières limitées. En effet, le revenu fiscal moyen est de 20 098 € sur le territoire en 2019, ce qui est plutôt faible par rapport à d'autres territoires, comme celui du PETR Centre-Cher (21 268 €). Il est également plus faible que le niveau de vie médian national (22 040 €), régional (21 710 €) et départemental (21 090 €)<sup>4</sup>.

Territoire de transition géographique entre Bassin Parisien et Massif Central, le Berry Saint-Amandois en a toutes les caractéristiques : une diversité de paysages, de milieux naturels et de systèmes agricoles qui font sa richesse. La production alimentaire découle directement de ces caractéristiques. En effet, le secteur agricole est encore très présent et est en deuxième place en nombre d'établissements sur le territoire.

### **3. La méthodologie du diagnostic alimentaire de territoire**

#### **a. Sources mobilisées**

Nous avons pu utiliser de nombreux documents et études ayant déjà été réalisées sur le territoire. Le tableau récapitulatif est disponible en annexe 2.

#### **b. Choix et partis pris méthodologiques**

##### *i. Qu'est-ce qu'un produit local ?*

Conformément à la décision du comité de pilotage du projet, un produit local est considéré comme tel s'il est produit sur le territoire du Pays Berry St Amandois avec une marge de 5 km autour de ses limites administratives. Si transformation il y a, cette dernière doit avoir lieu sur ce périmètre, sinon le produit fini ne sera pas considéré comme 100% local.

##### *ii. Qu'est-ce qu'un circuit court ?*

Un circuit court est un mode de commercialisation qui contient au plus 1 intermédiaire entre la production et la consommation du produit. Dans la définition officielle, il n'y a pas de limite

---

<sup>4</sup> Insee, 2019.

de distance, même si l'idée est de favoriser la proximité et une distance la plus courte possible au bénéfice du territoire. La vente directe est un des circuits courts de distribution, mais c'est aussi le cas des magasins de producteurs, des AMAP, des marchés de plein air.

*iii. Quels sont les écueils à éviter ?*

Un produit local peut être approvisionné en circuits courts, mais pas forcément. Un produit vendu dans un circuit court de distribution n'est pas forcément produit localement.

**c. Organisation de la gouvernance**

Afin de suivre le Projet Alimentaire de Territoire et d'assurer un partage avec les acteurs locaux publics et privés, un comité de pilotage a été créé. La première volonté était de poursuivre le travail partenarial avec les premiers acteurs de « Manger local », puis de l'ouvrir pour disposer de représentations couvrant les différents champs de la production à la consommation, permettant de croiser les regards.

<b>Comité de pilotage du projet</b>			
ADDEAR18	BioBerry	Chambre d'agriculture du Cher	Comité agricole de pays
Communauté de communes Arnon Boischaut Cher	Communauté de communes Berry Grand Sud	Communauté de communes Cœur de France	Communauté de communes Le Dunois
Conseil Départemental du Cher (Agrilocal18)	Conseil de développement	Conseil Régional Centre-Val de Loire	CPIE Brenne-Berry
D.R.A.A.F Centre-Val de Loire	Foyer des Jeunes Travailleurs de Saint-Amand-Montrond	UFC Que Choisir du Cher	Syndicat du Pays Berry St-Amandois

Par la suite, la mise en place d'un Conseil Local de l'Alimentation (CLA) plus large que le comité de pilotage, permettra l'interconnaissance et l'implication des autres acteurs du territoire dans le PAT.

## II. L'offre alimentaire

### 1. La production alimentaire du Berry St-Amandois

#### a. Cultures, surfaces et productions agricoles

##### i. *Caractéristiques édaphiques et typologie des cultures agricoles*

Le Pays Berry Saint-Amandois se caractérise par une diversité de ses milieux naturels et paysagers du simple fait qu'il est localisé à l'interface entre deux grands ensembles géologiques. Les matériaux alluvionnaires du Bassin Parisien constituant un ensemble calcaire au nord, et le socle cristallin du Massif Central constituant un ensemble acide au sud.

Ainsi, le nord du Pays Berry Saint-Amandois s'inscrit dans le plateau de la Champagne Berrichonne, constitué de calcaires lacustres et marneux et de schistes. Les sols sont donc relativement profonds et présentent de fortes potentialités agricoles, offrant un paysage de plaine bocagère essentiellement affectée à la céréaliculture (blé, orge, oléagineux).

La portion centrale (Boischaut, Saint-Amandois) est occupée par des formations de marnes plus ou moins argileuses ou de grès, d'où des valorisations agricoles bien plus diversifiées (polycultures, élevage) et la présence d'un maillage bocager plus dense.

Passé Saint-Amand-Montrond, le territoire transite vers une dominance de prairies temporaires et permanentes, caractéristique des sols majoritairement acides et sableux de La Marche. On observe principalement de l'élevage sur cette partie du territoire.

Localement, un régime thermique plus favorable permet l'installation de vignobles, notamment dans la zone de Châteaumeillant.

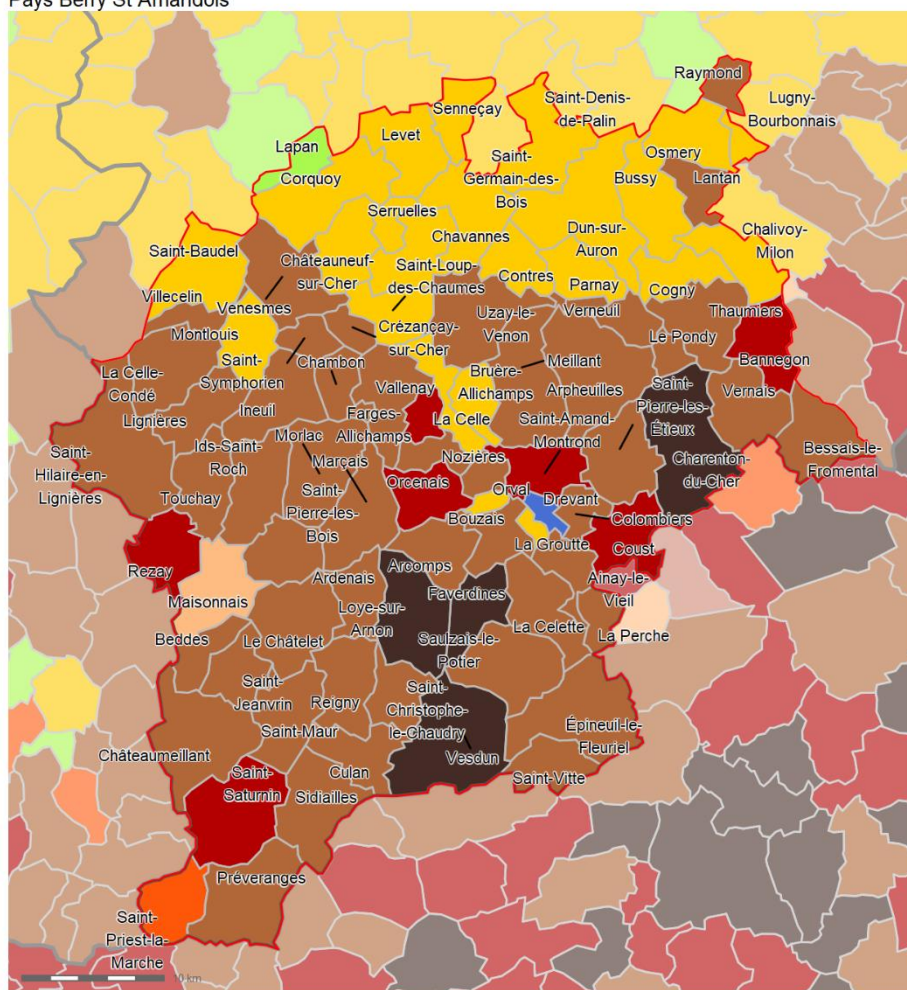
Ces caractéristiques sont notamment observables avec l'orientation technico-économique des exploitations (OTEX<sup>5</sup>), mobilisée pour l'élaboration de la carte ci-dessous.

---

<sup>5</sup> L'OTEX est ce qui permet de qualifier la spécialisation d'une exploitation, puis d'une commune. Elle est déterminée à partir de la Production Brute Standard (PBS) représentant au moins les deux tiers d'une exploitation ou d'une commune. La PBS est ce qui permet de déterminer la valorisation financière d'une exploitation. Elle est exprimée en euros et représente le potentiel de production d'une exploitation en fonction des surfaces agricoles, cheptels déclarés et prix et rendements observés sur une période donnée. C'est avec cet indicateur que la taille de l'exploitation est déterminée :

- les petites exploitations ont une PBS inférieure à 25 000 euros ;
- les moyennes exploitations ont une PBS comprise entre 25 000 et 100 000 euros ;
- les grandes exploitations ont une PBS supérieure à 100 000 euros.

Orientation technico-économique  
Pays Berry St Amandois



source : Agreste – recensement agricole 2020  
fond carto. : d'après IGN – ADMIN EXPRESS 2021

Selon cet indicateur, on peut donc voir que la polyculture et/ou le polyélevage constitue le modèle dominant. Cela s'explique notamment par la présence importante d'élevage allaitant Charolais.

Cette diversité dans les cultures agricoles contribue à maintenir le bocage (combinaison de prairies, cultures, haies, mares et talus). D'autre part, les espaces agricoles représentent 81,1% de la surface du territoire.

Entre 2009 et 2019, seulement 0,2% de la surface totale du Pays Berry Saint-Amandois a été artificialisée (soit 345,3 hectares). La surface artificialisée représente en totalité 2% de la surface totale du territoire. A l'échelle des communautés de communes, la tendance est la même sur la progression. Cependant, le secteur de Cœur de France a une proportion plus importante de surfaces artificialisées, qui monte à 4,5% de la surface totale.

L'artificialisation des sols n'est pas encore une menace pour la production agricole du territoire, mais une vigilance peut être émise quant au secteur de la communauté de



communes de Cœur de France. Les documents d'urbanisme récents (PLU, PLUi et notamment le SCoT) contribueront à réserver ses espaces.

ii. *Surface agricole utile (SAU) et surfaces cultivées*

Selon le recensement agricole de 2020, le Pays Berry Saint Amandois dispose d'une SAU de 129 552 hectares.



agreste



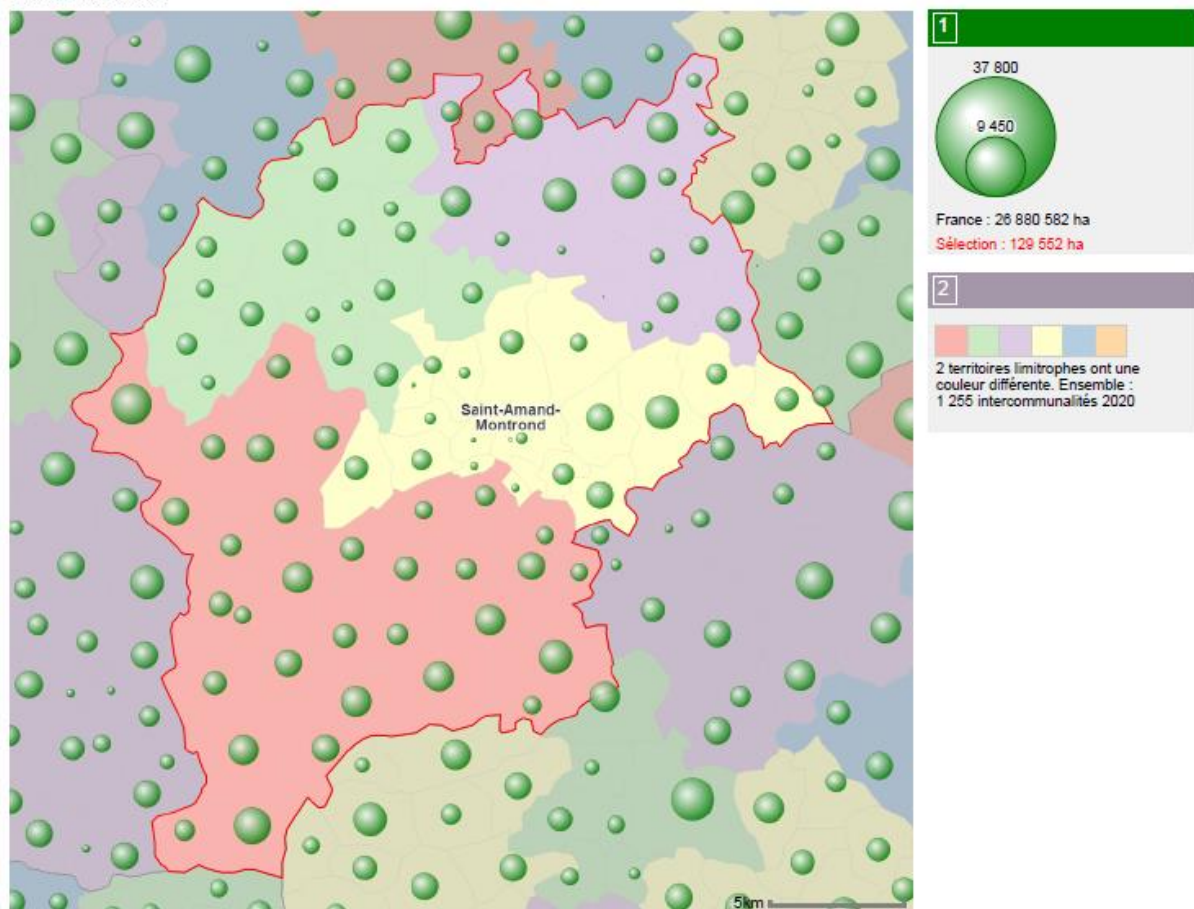
France par Commune 2020

**1** Superficie agricole utilisée (SAU) en 2020 (ha)

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

**2** Intercommunalité 2020

Source : Insee COG



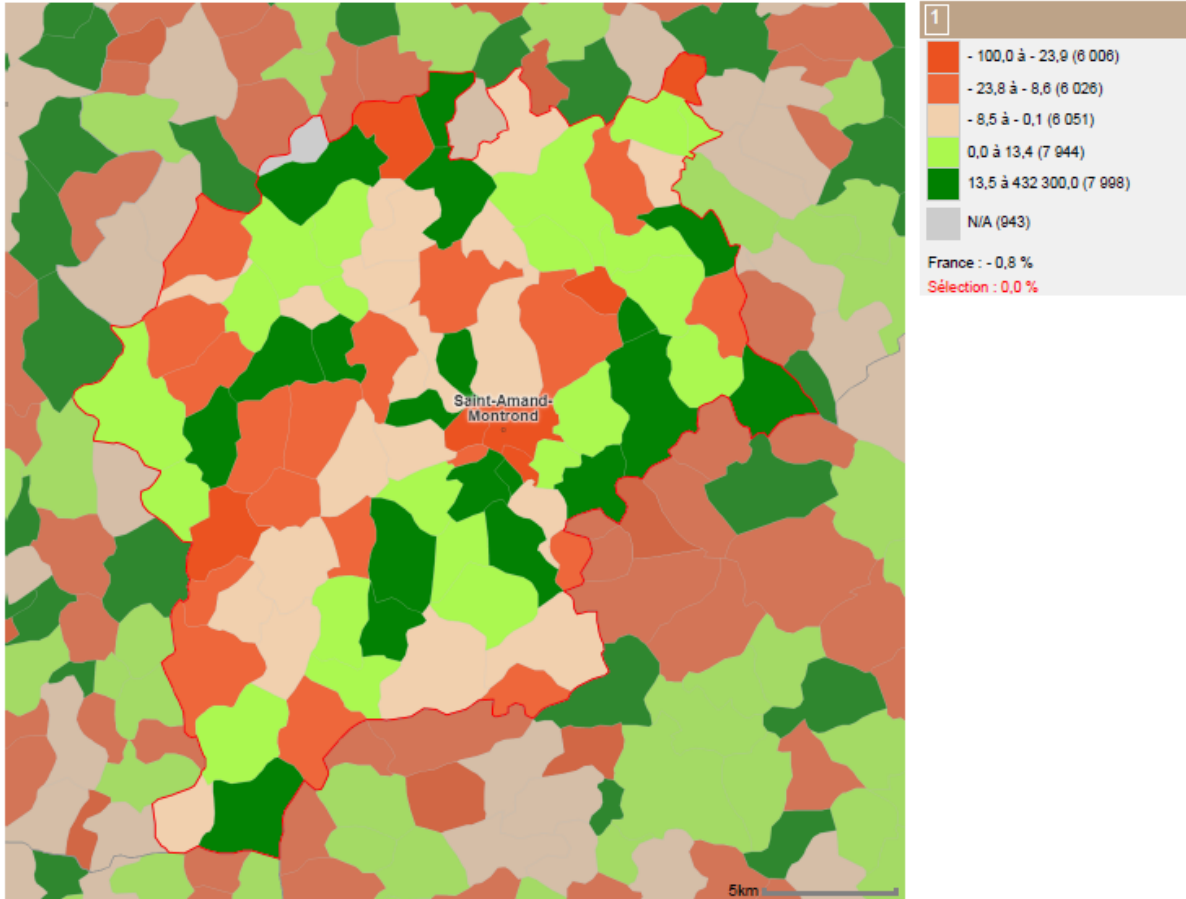
Certaines données sur les cartes sont estimées : se référer à TABLEAU, ou aux exports de données sous ACTIONS | © MAA 2021 - IGN Admin Express 2020 - Source : Agreste

Cette dernière est restée stable entre 2010 et 2020. Cependant, le territoire est assez hétérogène dans la mesure où il y a aussi bien des communes qui voient leur SAU baisser, que d'autres augmenter. D'autre part, la SAU moyenne par exploitation a augmenté de 25,5% sur la même période, ce qui traduit un agrandissement de ces dernières.



1 Évolution de la superficie agricole utilisée (SAU) entre 2010 et 2020 (%)

Source : Agreste - Recensements agricoles



Certaines données sur les cartes sont estimées : se référer à TABLEAU, ou aux exports de données sous ACTIONS | © MAA 2021 - IGN Admin Express 2020 - Source : Agreste

Quant aux surfaces cultivées, elles nous permettent de confirmer les éléments exposés pages 15 et 16.

	Surfaces (ha)	
	2020	%
Total SAU	129 552	/
<i>dont</i>		
<i>céréales</i>	47 478	36,6
<i>oléagineux</i>	10 121	7,8
<i>Protéagineux et légumes secs pour leur graine</i>	3 859	3

Quant à l'unité gros bétail (UGB), on constate une prédominance du cheptel bovin, ce qui confirme les éléments exposés page 16 sur le modèle de polyélevage du territoire.

	UGB <sup>6</sup>	
	2020	%
Total UGB	76 253	/
<i>dont</i>		
<i>Total bovins</i>	62 088	81,4
<i>Total volailles</i>	5 708	7,5
<i>Total ovins</i>	3 715	4,9

Cet élément sur l'UGB à l'échelle du Pays Berry Saint-Amandois sera confirmé dans la partie suivante sur les signes d'identification de qualité et d'origine, du fait de leur importance, notamment pour les Indications Géographiques Protégées (IGP).

iii. *Les signes d'identification de qualité et d'origine (SIQO<sup>7</sup>) et autres labels*

❖ Agriculture Biologique

Selon le recensement général agricole de 2020, les exploitations labellisées en Agriculture Biologique (AB) du Pays Berry Saint-Amandois représentent 9% des exploitations en 2020. Cette part est bien au-dessus de la part départementale (6,6%), et se rapproche de la moyenne nationale (9,5%)<sup>8</sup>.

Les exploitations en AB sur le Berry Saint-Amandois sont au nombre de 86 et leur nombre a plus que doublé en 10 ans. C'est le signe officiel de qualité qui a le plus augmenté.

❖ Label Rouge

Le Label Rouge est de peu le label le plus courant sur notre territoire, avec 88 exploitations. Elles ont quant à elles, augmenté de 47% entre 2010 et 2020.

❖ Appellation d'Origine Protégée (AOP)

Le label AOP reste stable avec 32 exploitations labellisées, soit 3% des exploitations. Elles ont progressé de 7% sur cette période. Deux AOP sont présentes sur notre territoire, à savoir les AOP Valençay (fromage) et Châteaumeillant (vin).

<sup>6</sup> Unité-gros-bétail : « Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux. » (Agreste, Service de la statistique et de la prospective (SSP), Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire)

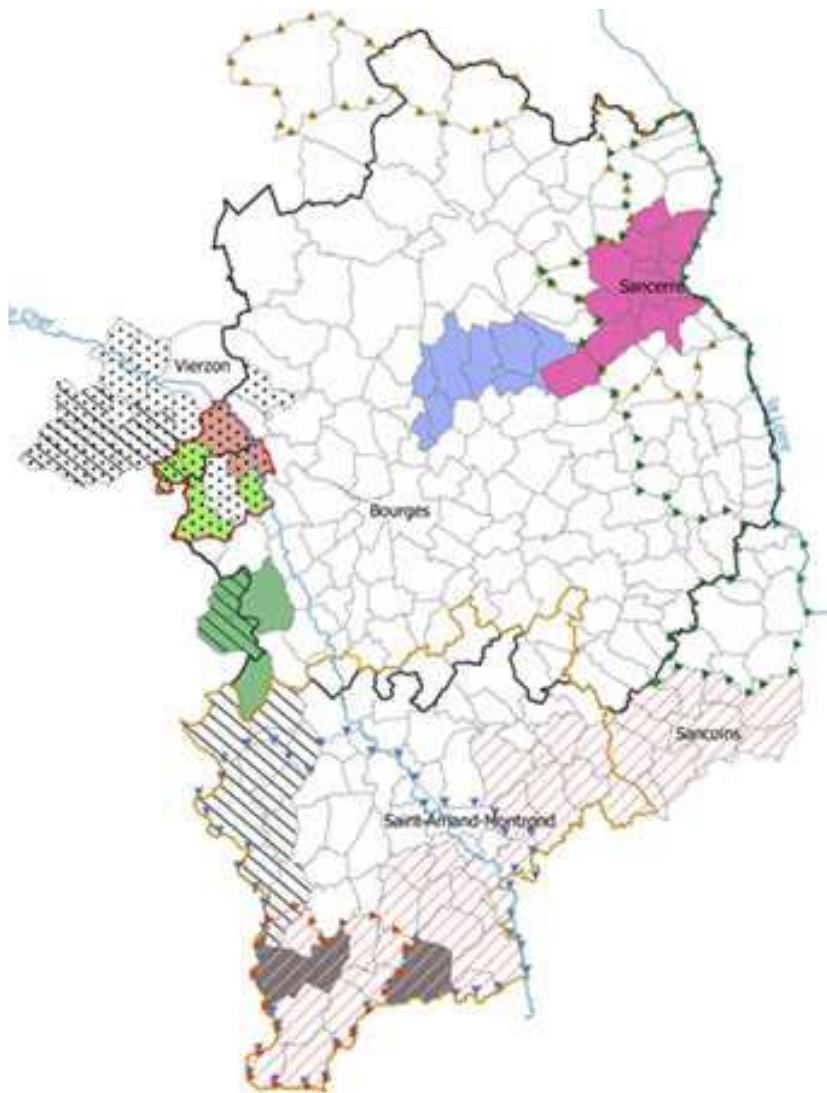
<sup>7</sup> SIQO : Signes officiels de la qualité et de l'origine visibles par des logos sur les produits alimentaires. Ils émanent d'une démarche collective et volontaire des producteurs et sont délivrés par un respect strict d'un cahier des charges spécifique validé par l'Etat et contrôlés régulièrement par des organismes indépendants agréés par l'Etat.

<sup>8</sup> Bio Centre, Les chiffres de la bio en région Centre-Val de Loire (2015, 2019,2020).

❖ Indication Géographique Protégée (IGP)

Selon la carte de la Chambre d'agriculture du Cher ci-dessous, on trouve plusieurs IGP sur le Berry St-Amandois :

- IGP Porc d'Auvergne ;
- IGP Agneau du Limousin ;
- IGP Veau du Limousin ;
- IGP Agneau du Bourbonnais ;
- IGP Volaille d'Auvergne ;
- IGP Volaille du Berry ;
- IGP Val de Loire (vin) ;
- IGP Bœuf Charolais du Bourbonnais.



### Les Indications Géographiques Protégées

-  IGP Côteaux du Cher et de l'Arnon \*
  -  IGP Porc d'Auvergne
  -  IGP Agneau du Limousin
  -  IGP Volaille de l'Orléanais
  -  IGP Veau du Limousin
  -  IGP Charolais de Bourgogne
  -  IGP Lentille verte du Berry \*
  -  IGP Volaille du Berry \*\*
  -  IGP Val de Loire \*
  -  IGP Agneau du Bourbonnais
  -  IGP Volaille d'Auvergne
  -  IGP Boeuf Charolais du Bourbonnais
- Représentées de la même manière car occupent les mêmes aires géographiques dans le Cher,  
 Représentées de la même manière car occupent les mêmes aires géographiques dans le Cher.



### Les Appellations d'Origine Protégée

-  AOP Selles-sur-Cher \*
-  AOP Valençay \*
-  AOP Chavignol \*
-  AOC - AOP Sancerre \*\*
-  AOC - AOP Menetou Salon \*\*
-  AOC - AOP Chateaufort \*
-  AOC - AOP Reuilly \*
-  AOC - AOP Quincy \*\*



\* / \*\* : Signes de qualité spécifiques  
 \* au Centre Val-de-Loire, \*\* au Cher

Sources : INAO, Appellations ; IGN, BD\_TOPO  
 Date : Juin 2019  
 Auteur : Justine Lemonnier, Chambre d'agriculture du Cher

D'autres appellations sont présentes mais restent plus confidentielles. On peut néanmoins citer :

- ❖ Une apicultrice à Nozières labellisée « Gelée Royale Française » (GRF)
- ❖ Deux producteurs labellisés « Artisans de Saveurs »

Ce label est à l'initiative de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la région Centre-Val de Loire. Il permet de valoriser les artisans d'art et de saveurs par le contrôle de l'authenticité des fabrications, la transmission des savoir-faire et la qualité des échanges.

- ❖ Six producteurs adhérents et labellisés « C du Centre »

La marque collective C du Centre existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et a pour but de labelliser des aliments régionaux ayant un signe de qualité (AOC/AOP, IGP, Label rouge, AB) ou engagé dans une charte (Viennoiseries 100 % maison, Boulanger de France, Ici on fabrique les pâtisseries) et ayant des pratiques environnementales vertueuses.

## **b. Caractéristiques des exploitations et emploi agricole**

### *i. Caractéristiques économiques et juridiques des exploitations et leur poids sur la SAU et la Production Brute Standard (PBS)<sup>9</sup>*

En nombre, les exploitations les plus courantes du Berry Saint-Amandois sont des exploitations de taille moyenne (36%). Même si les grandes exploitations sont les moins courantes (15%), elles correspondent à 34% de la SAU sur notre territoire, derrière les moyennes exploitations qui comptent pour 47% de la SAU. C'est visible aussi pour la PBS, qui provient à 44% des grandes exploitations, et 43% des moyennes.

Les exploitations individuelles restent majoritaires d'un point de vue juridique (58%). Elles possèdent aussi la majorité de la SAU du territoire, à hauteur de 36%, malgré une baisse de 10 points de pourcentage au profit des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC<sup>10</sup>). La dynamique est la même pour la PBS, avec une part majoritaire de 32% malgré une baisse de 11 points, principalement au profit des GAEC.

### *ii. Emploi agricole et transmission des exploitations*

Dans le Berry Saint-Amandois, le secteur agricole concentre 10,8% des emplois. Cette proportion est bien plus importante que celle de la région Centre – Val de Loire, qui en concentre 3,4% (INSEE, 2019).

---

<sup>9</sup> La PBS est ce qui permet de déterminer la valorisation financière d'une exploitation. Elle est exprimée en euros et représente le potentiel de production d'une exploitation en fonction des surfaces agricoles, cheptels déclarés et prix et rendements observés sur une période donnée. C'est avec cet indicateur que la taille de l'exploitation est déterminée :

- les petites exploitations ont une PBS inférieure à 25 000 euros ;
- les moyennes exploitations ont une PBS comprise entre 25 000 et 100 000 euros ;
- les grandes exploitations ont une PBS supérieure à 100 000 euros.

<sup>10</sup> Selon le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, un GAEC « est une société civile agricole de personnes permettant à des agriculteurs associés la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial. »

Cela est observable également pour la part des agriculteurs exploitants dans la population active (6,4% dans le Berry Saint-Amandois, 1,8% pour la région). Cependant, la part des agriculteurs exploitants dans la population à l'échelle des communautés de communes du Pays Berry Saint-Amandois est très inégale. En effet, leur part est de loin la plus importante sur le secteur de Berry Grand Sud. Entre ce secteur et celui d'Arnon Boischaut Cher, en deuxième position, il y a une différence de 3,5 points. Cette différence atteint les 4,6 points entre Berry Grand Sud et Cœur de France.

<b>Part (%) des "agriculteurs exploitants" dans la population (Recensement de la population, 2018)</b>	
<b>CDC Berry Grand Sud</b>	5,8
<b>CDC Arnon Boischaut Cher</b>	2,3
<b>CDC Cœur de France</b>	1,9
<b>CDC Le Dunois</b>	1,2

En ce qui concerne la main d'œuvre agricole, elle baisse significativement à l'échelle du Berry Saint-Amandois selon le dernier recensement agricole (2020). En effet, la main d'œuvre totale en nombre d'actifs a baissé de 20% en dix ans, et la main d'œuvre permanente de 22%. On peut aussi souligner le fait que le volume de travail baisse moins que la main d'œuvre. En effet, le volume de travail baisse de 10% pour la main d'œuvre totale et la main d'œuvre permanente. Nous pouvons donc en conclure que la charge de travail par personne dans une exploitation est plus importante en 2020 qu'en 2010. Ces éléments confirment le diagnostic du SCoT (2015), qui mentionne que la proportion des agriculteurs dans la population totale est une des plus faibles, à hauteur de 3%. Cependant, cette proportion reste toujours plus élevée que la part des agriculteurs exploitants dans la population française à l'échelle nationale, qui est de 1,5% en 2019.

A l'échelle du Berry Saint Amandois, l'âge des chefs d'exploitations est en hausse. 30% des exploitations sont désormais gérées par un chef d'exploitation de 60 ans ou plus. On suit la dynamique nationale, régionale et départementale sur le vieillissement de la population agricole.

Ce vieillissement pose la question de la transmission des exploitations. A ce sujet, les exploitants du Berry Saint-Amandois sont partagés entre trois cas de figures pour les trois années à venir :

- ne savent pas comment la transmission se fera pour l'instant (10%) ;
- ne comptent pas partir dans l'immédiat (9%) ;
- envisagent une transmission à une autre personne (9%).

En outre, l'écart entre les hommes et les femmes pour les agriculteurs exploitants est globalement élevé à l'échelle du Pays Berry Saint-Amandois, bien que la tendance soit à la baisse. Le secteur de Berry Grand Sud fait monter la moyenne générale, bien qu'une légère

baisse soit présente. Cette dernière est valable sur tous les secteurs excepté celui de Cœur de France.

<b>Écart hommes-femmes de part des "agriculteurs exploitants" dans la population<sup>11</sup> (points de %)</b>			
	<b>2008</b>	<b>2013</b>	<b>2018</b>
<b>Pays Berry Saint Amandois</b>	3,5	2,7	2,4
<b>CDC Berry Grand Sud</b>	6,8	5,5	5,2
<b>CDC Arnon Boischaut Cher</b>	3	2,6	1,6
<b>CDC Cœur de France</b>	1,6	0,9	1,3
<b>CDC Le Dunois</b>	3,1	2,1	1

**c. Consommation d'énergie, émissions de gaz à effets de serre (GES) et vulnérabilité au changement climatique de l'agriculture**

Les dernières données dont nous disposons sont celles du diagnostic du Plan Climat énergie mené à l'échelle du Pays en 2018.

<b>Emissions, stockage carbone et consommation énergétique de l'agriculture<sup>12</sup></b>		
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	412 000 t éq/CO2	59% des émissions totales
Consommation d'énergie	276 GWh	16% de la consommation totale
Puits de carbone	99 000 t éq/CO2	
Emissions de NOx	325 t éq/CO2	20% des émissions totales
Emissions de PM (poussières)	265 t éq/CO2	50% des émissions totales

Le profil d'émissions de GES du Pays Berry Saint-Amandois est comparable à celui de la France.

<sup>11</sup> Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

<sup>12</sup> Cf. Annexe 2.

D'autre part, le fuel demeure la principale source d'énergie utilisée (55%). Un peu moins de la moitié des émissions du fuel découlent de sa production, et non de sa consommation, constituée principalement par l'utilisation des engins agricoles et la production de chaleur pour les serres. Toutefois, du fait d'une filière bois-énergie structurée localement, le bois reste une source d'énergie très utilisée, notamment dans les exploitations agricoles.

Selon l'analyse de la vulnérabilité au changement climatique, notre territoire est essentiellement impacté par l'augmentation générale des températures. Les températures moyennes et maximales sont en augmentation depuis le début des années 1980, et les épisodes de sécheresse sont de plus en plus fréquents.

Ce changement climatique pourra engendrer des impacts comme l'assèchement des sols, et donc un stress hydrique, des conditions climatiques variables ayant un impact sur la quantité et qualité des récoltes, l'augmentation du prix des facteurs de production (intrants, eau, énergie, etc.).

L'inflation historique de multiples ressources courantes, notamment l'énergie (électricité, carburant) et des aliments pendant l'année 2022 est aussi à souligner et impacte aussi la production agricole.



#### d. Conclusion intermédiaire

<b>Production</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<p>Espaces agricoles majoritaires dans la surface totale du territoire</p> <p>Une diversité des sols entraînant une diversité des productions.</p> <p>Une faible artificialisation des sols et encore peu de pression foncière permettant de garder une Surface agricole utile stable</p> <p>Production diversifiée et suffisante par rapport aux besoins</p> <p>Plus de 10% des emplois locaux dans le secteur agricole</p> <p>Une forte proportion d'exploitations labellisées (Label Rouge, AOP, C du Centre), avec une progression importante des labellisations en AB</p> <p>Des AOP qui commencent à être connues et reconnues en dehors du territoire.</p> <p>8 Indications Géographiques Protégées (IGP)</p>	<p>Peu de commerces de proximité pouvant être des relais dans la commercialisation des productions locales</p> <p>Un niveau de ressources assez faible de la population et une restriction des dépenses liés à l'alimentation</p> <p>Agrandissement des exploitations qui nuit à la présence du bocage et à sa biodiversité</p> <p>Vigilance sur l'artificialisation des sols pour le secteur de Cœur de France</p> <p>Viellissement et déclin de la population agricole</p> <p>Peu de femmes parmi les agriculteurs exploitants</p> <p>Un métier qui a besoin d'être valorisé</p>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>Une population d'essence rurale qui a encore conservé des habitudes de consommation locale (jardins familiaux etc...)</p> <p>Une montée en puissance des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)</p>	<p>Sècheresses et stress hydrique dus au changement climatique pouvant engendrer des conflits d'usage de l'eau</p> <p>Baisse significative de la main d'œuvre agricole</p> <p>Problématique de la transmission des exploitations</p> <p>Des exploitations disséminées sur le territoire, les récentes augmentation du cout des énergies pourraient pénaliser les approvisionnements</p>

## 2. La transformation alimentaire

### a. Définition des différents types de transformation et de produits transformés

Tout d'abord, les procédés de transformation sont divers et variés, comme le montre ce tableau récapitulatif<sup>13</sup> :

Filières animales			Filières végétales			
Chaire animale	Produits laitiers	Miel	Légumes	Oléo-protéagineux	Céréales	Sucre
Abattage	Laiterie		Conserverie	Huilerie	Meunerie	Raffinerie
Découpe	Fromagerie		Légumerie	Etc.	Malterie	Etc.
Salaison	Etc.		Etc.		Semoulerie	

On peut également mentionner le fait que les produits alimentaires transformés sont catégorisés en six gammes :

Gamme	Principe	Produit
1 <sup>er</sup> gamme	Conservation à température ambiante ou au froid (positif)	Produits crus : fruits, légumes, viandes, poissons
2 <sup>e</sup> gamme	Pasteurisation, stérilisation	Tous produits (cuisinés ou non)
3 <sup>e</sup> gamme	Surgélation (conservation au froid négatif)	Tous produits (cuisinés ou non)
4 <sup>e</sup> gamme	Conservation au froid (positif) en atmosphère conditionnée ou non	Produits végétaux crus (exemple : salades) prêts à l'emploi
5 <sup>e</sup> gamme	Conservation au froid (positif)	Produits animaux et végétaux cuisinés et cuits
6 <sup>e</sup> gamme	Séchage	Soupes et plats cuisinés Aliments à humidité intermédiaire

*Tableau récapitulatif des gammes de transformation alimentaire*

<sup>13</sup> Tableau non exhaustif.



**Figure 5 |**  
Les différentes gammes  
de transformation  
possibles et quelques  
illustrations.

Source : Banque des Territoires (2021), *Transition alimentaire, outils de transformation et plateformes logistiques. Modèles économiques et de développement.*

#### **b. La transformation à la ferme sur le territoire**

87 entités soit 9 % des exploitations du Pays Berry Saint-Amandois réalisent des activités de transformation.

La principale est la découpe ou la transformation de viande. Cela concerne 43 exploitations.

Ensuite, on compte 18 exploitations transformant du lait. Cette activité a baissé de 18% en 10 ans et cela concorde avec la baisse des cheptels laitiers. En effet, rien que pour le cheptel bovin et caprin, nous avons perdu 938 têtes et 41 exploitations. Cette baisse est aussi observée à l'échelle nationale, notamment pour l'élevage bovin laitier, qui a diminué de 26% en 27 ans<sup>14</sup>. Cela s'explique également par des départs en retraite non remplacés, arrêts d'activité et aléas climatiques.

6 exploitations transforment des fruits et/ou légumes, ce qui est très faible.

Parmi les activités de diversification des exploitations, c'est le travail à façon<sup>15</sup> qui est le plus important sur le territoire. En effet, 116 exploitations le pratique sur les 205 exploitations engagées dans ce type d'activités. Elles représentent 12% des exploitations et ont augmenté de 55% en 10 ans.

<sup>14</sup> Idele & CNE, Les chiffres clés du GEB – Bovins 2022. Productions lait et viande. 7 septembre 2022. [URL](#)

<sup>15</sup> Le travail à façon est le recours à des prestataires de service pour tout ou partie des travaux des exploitations agricoles. Il s'agit d'un synonyme de la sous-traitance.

Selon une étude de juillet 2020 réalisée par plusieurs chercheurs<sup>16</sup>, un des profils d'agriculteurs optant pour le travail à façon est celui gérant une petite exploitation en polyculture-élevage, « qui n'a pas la possibilité d'acheter du matériel et dont la structure est trop petite »<sup>17</sup>. Par conséquent, on peut penser qu'il s'agit du recours à du matériel de transformation d'un autre agriculteur, mais il n'est malheureusement pas possible d'évaluer la proportion de cette activité par rapport à l'ensemble du travail à façon.

### **c. Les outils et équipements de transformation collectifs sur le territoire**

La SAS<sup>18</sup> Abattoir Berry Bocage de Saint-Amand-Montrond est un acteur structurant pour les éleveurs du territoire. En effet, il s'agit du seul abattoir dans le secteur, qui réalise également de la découpe et de la mise en colis. Environ 1 400 tonnes de viandes (bovins, porcs, caprins, ovins) sont abattues par an.

La structure, proche du centre-ville, coincée dans des bâtiments difficilement adaptable aux normes en vigueur est fragile et en difficulté. Elle subit également la concurrence de l'abattoir de La Chatre, nouvellement reconstruit.

La SAS Fromagerie d'Orval, fabrique des fromages frais et affinés à base de lait de vache collecté chez les producteurs locaux.

### **d. Les outils collectifs hors Berry St-Amandois utilisés par les exploitants agricoles**

Les outils collectifs de transformation de viande en dehors du territoire les plus souvent mentionnés par les producteurs locaux sont :

Indre (36)	Allier (03)
SCIC des viandes du Pays de la Châtre à Lacs, à l'est de La Châtre (abattoir)	SOCOPA Viandes à Villefranche d'Allier (abattoir et atelier de découpe)
Découpe briantaise à Briantes, au sud-est de La Châtre (atelier de découpe)	SICABA à Bourbon-l'Archambault (abattoir et atelier de découpe)
Châteauroux Viandes à Lacs, à l'est de La Châtre (atelier de découpe)	

<sup>16</sup> Geneviève Nguyen, François PURSEIGLE, Julien Brailly, Bruno Legagneux. *Sous-traitance et délégation du travail : marqueurs des mutations de l'organisation de la production agricole*. Notes et Etudes Economiques, 2020, 47, pp.43-88.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> Société par Actions Simplifiée.

On peut également mentionner d'autres outils comme<sup>19</sup> :

<b>Cher (18)</b>	<b>Indre (36)</b>	<b>Allier (03)</b>	<b>Nièvre (58)</b>
Girout Viandes à Saint-Doulchard (atelier de découpe)	Châteauroux Viandes à Châteauroux (atelier de découpe)	GIE des éleveurs du Pays de Chambérat (atelier de découpe)	Asso promo apprenti polyvalent du Campus des Métiers de Marzy (atelier de découpe)
Institut de formation en alternance de Bourges (atelier de découpe)		SARL du Domaine de la Vauvre à Haut-Bocage (atelier de découpe)	
		Dumontet Evelyne à Montluçon (abattoir)	
		Etablissements Puigrenier à Montluçon (un abattoir et deux ateliers de découpe)	
		EARL de la Croix Soleil à Saint-Angel (atelier de découpe)	

En ce qui concerne les outils collectifs de transformation de légumes, un seul est présent sur le département, à savoir la légumerie d'Isa Groupe à Aubigny-sur-Nère.

<sup>19</sup> Source : [TransfoAb](#), Observatoire des Systèmes Alimentaires Territorialisés (ObsAT), RMT Alimentation Locale.

e. Conclusion intermédiaire

<b>Transformation</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<p>Des exploitations qui transforment à la ferme</p> <p>Abattoir structurant pour la filière de viande. Abattoir géré par une SAS de producteur, qui pourrait être pilote pour développer des activités complémentaires (vente directe, transformations charcuterie, laboratoire itinérant, etc...)</p>	<p>Une transformation à la ferme peu diversifiée (lait et viande principalement)</p> <p>Des capacités d'investissements des producteurs limitées qui entraînent le recours à des sous-traitants pour transformer leur production</p> <p>Des outils collectifs inexistants</p>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>Des envies et des volontés locales de mener des projets collectifs, toutes productions confondues</p> <p>Production permettant de répondre à la demande de produits transformés</p> <p>La loi EGALIM permettant la réflexion autour des produits labellisés mais également locaux</p> <p>La vente directe, en circuits courts, sans intermédiaire est pour certains une opportunité pour revaloriser le métier d'agriculteur et d'assurer une viabilité économique</p>	<p>Le seul outil collectif de transformation du territoire (abattoir de St Amand) est en réelle difficulté et sa pérennité semble menacée</p>

### 3. La commercialisation et les flux logistiques

#### a. Commerces alimentaires

Le département du Cher compte 500 commerces alimentaires en 2021 (INSEE, 2021). A l'échelle du Pays Berry Saint-Amandois, on en compte 76. En 2020, 51% des communes du département n'ont pas d'équipements de commerce<sup>20</sup>. Pour ce qui est des commerces alimentaires sur notre secteur en 2021, 24 communes sur les 86 ont au moins un commerce alimentaire, soit moins d'un tiers du territoire.

A l'échelle de la région Centre en 2014, 88% des communes qui n'ont pas d'équipements de commerce ont moins de 500 habitants. A l'échelle du Pays Berry Saint-Amandois et pour les commerces alimentaires spécifiquement, cette proportion monte à 93,5% en 2021<sup>21</sup>.

---

<sup>20</sup> Sont considérés comme équipements de commerce par la Direction Départementale des Territoires (DDT) : hypermarché, supermarché, grande surface de bricolage, supérette, épicerie, boulangerie, boucherie-charcuterie, produits surgelés, poissonnerie, librairie-papeterie-journaux, magasin de vêtement, magasin d'équipements du foyer, magasin de chaussures, magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo, magasin de meubles, magasin d'articles de sports et de loisirs, magasin de revêtements murs et sols, droguerie-quincaillerie, bricolage, parfumerie, horlogerie-bijouterie, fleuriste, magasin d'optique, magasin de matériel médical et orthopédique, station-service.

<sup>21</sup> Seules quatre communes sans commerce alimentaire ont plus de 500 habitants, à savoir Drevant (546), Saint-Germain-des-Bois (637), Saint-Pierre-les-Étieux (742) et Venesmes (809).

## Répartition des commerces alimentaires du Pays Berry Saint-Amandois (Insee, 2021)<sup>22</sup>

Localisation	Type de commerce					Total / commune	Total / CDC <sup>23</sup>	
	Épicerie / supérette	Boulangerie	Boucherie / charcuterie	Hypermarché / supermarché	Poissonnerie			
Beddes	0	0	1	0	0	1	23	
Châteaumeillant	0	3	1	1	0	5		
Culan	1	2	1	0	0	4		
Le Châtelet	0	1	1	2	0	4		
Loye-sur-Arnon	1	0	0	0	0	1		
Préveranges	3	0	0	0	0	3		
Reigny	0	1	0	0	0	1		
Saint-Hilaire-en-Lignières	1	0	0	0	0	1		
Saulzais-le-Potier	1	1	0	0	0	2		
Vesdun	0	1	0	0	0	1		
Bruère-Allichamps	1	1	0	0	0	2	31	
Charenton-du-Cher	1	1	0	0	0	2		
Marçais	1	0	0	0	0	1		
Meillant	0	1	0	0	0	1		
Orval	0	1	1	1	0	3		
Saint-Amand-Montrond	2	8	3	8	1	22		
Châteauneuf-sur-Cher	1	1	0	1	0	3	14	
Levet	1	1	1	0	0	3		
Lignières	0	1	2	1	1	5		
Saint-Baudel	1	0	0	0	0	1		
Saint-Loup-des-Chaumes	0	0	1	0	0	1		
Vallenay	1	0	0	0	0	1		
Bannegon	0	1	0	0	0	1	8	
Dun-sur-Auron	3	1	1	2	0	7		
<b>Total Type de commerce</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>2</b>			
<b>Total Commerces</b>	<b>76</b>							

<sup>22</sup> Les cartes associées à ce tableau récapitulatif sont disponibles en annexes 3 à 7 incluses.

<sup>23</sup> Communauté de Communes.



Certains établissements ne sont pas comptabilisés dans le tableau précédent du fait des sources de données et de leurs dates, comme :

- Le kباب-épicerie « Au panier gourmand » à Châteaumeillant, ouvert en novembre 2021 ;
- Une troisième épicerie à Saint-Amand-Montrond ;
- Le « relais Fleury » à Arcomps, établissements de restauration avec une épicerie.

D'autre part, l'épicerie recensée à Marçais a fermé le 27 janvier 2023.

**b. Circuits courts alimentaires**

Le Berry Saint-Amandois est un berceau historique de la vente directe dans le département. Les premiers marchés à la ferme se sont développés dans les années 90, la première AMAP a été créée en 2007 et le premier Drive fermier du Berry en 2015. Ce dernier a fermé ses portes début 2021. Plusieurs marchés de plein air hebdomadaires perdurent et quelques lieux de vente spécifiques permettent d'acheter des produits locaux. Il s'agit en majorité d'exploitations qui ont décidé de créer un magasin de vente sur site.

<b>Marchés alimentaires hebdomadaires</b>	
Châteaumeillant	Vendredi matin
Culan	Mardi matin
	Vendredi matin
Le Châtelet	Dimanche matin
Préveranges	Lundi matin
Touchay	Samedi matin
Vesdun	Mercredi matin
Bruère-Allichamps	Dimanche matin
Charenton-du-Cher	Mardi matin
Saint-Amand-Montrond	Mercredi matin
	Samedi matin
Châteauneuf-sur-Cher	Samedi matin
Levet	Vendredi matin
Lignièrès	Lundi matin

Dun-sur-Auron	Samedi matin
---------------	--------------

<b>Lieux de vente<sup>24</sup> de produits locaux en circuits courts<sup>25</sup></b>	
Beddes	Les Graines de Louise
Culan	Les belles poulettes
Le Châtelet	Les Gourmandises Castellaises
Loye-sur-Arnon	La fromagerie des 13 blés
Saulzais-le-Potier	Les brebis du Berry
Vesdun	EURL Mont-Berry
Bruère-Allichamps	La ferme de Château Fer
Marçais	Les Vergers du Boischaud
Orcenais	La Ferme d'Oliveau Locavor d'Orcenais
Saint-Amand-Montrond	AMAP des Bouchures Au Cœur des Viandes du Boischaud
Chambon	Escargot « Le Jacquin »
Venesmes	La Ferme de Scay SCEA La ferme des Giraults
Dun-sur-Auron	Huilerie d'Auron
Thaumiers	Les jardins d'Escofine

Selon le Recensement général agricole de 2020, le poids des circuits courts se confirme dans le Pays Berry Saint-Amandois. En effet, 185 exploitations de notre territoire vendent en

<sup>24</sup> Les lieux de vente cités sont soit des exploitations faisant de la vente à la ferme régulièrement, soit des locaux commerciaux sans production alimentaire sur place.

<sup>25</sup> Cette liste n'est pas exhaustive.

circuits courts, dont 72% en vente directe. La pratique des circuits courts a augmenté de 71% en dix ans.

Ces informations rentrent en résonance avec les informations du diagnostic agricole de la Communauté de Communes Cœur de France réalisé par la Chambre d'agriculture du Cher en 2020. En effet, ce dernier nous indique que l'élevage allaitant est la première activité agricole et que la viande bovine constitue un des produits le plus retrouvé. De ce fait, il y a environ 16 tonnes de viande bovine par an qui sont commercialisées en circuits courts. Il faut toutefois préciser qu'il n'est fait mention ici que des produits en circuits courts de commercialisation, pas de la quantité vendue de manière globale. D'autre part, les légumes sont aussi très souvent vendus en circuits courts, notamment dans les magasins de producteurs. Le volume de production étant estimé à un minimum de 10 tonnes.

### c. Consommation et émissions de GES par le secteur des transports

Les derniers éléments dont nous disposons sont issus du diagnostic « *Consommation et émissions* » réalisé dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial du Pays Berry Saint-Amandois en 2016. La question des transports étant très large et pas uniquement appliquée au secteur agricole, reste le poste de consommation d'énergie le plus important du territoire. C'est donc une information importante à considérer pour les problématiques de logistique alimentaire, d'autant plus avec la raréfaction des énergies fossiles, notamment du pétrole<sup>26</sup>.

Voici donc ci-dessous la synthèse de la consommation énergétique et des émissions de GES du secteur des transports du Berry St-Amandois.

<b>Emissions de GES</b>	152 907 tonnes équivalent CO2 26 % des émissions du Pays
<b>Consommation d'énergie</b>	53 252 GWh 39 % des consommations du Pays
<b>Contenu GES des énergies consommées</b>	24 5 kg éq CO2 / MWh +28 % de la moyenne des secteurs
<b>Facture énergétique</b>	62 millions d'euros par an 44 % de la facture du Pays
<b>Emissions de NOx</b>	809 tonnes de NOx 49 % des émissions du Pays
<b>Emissions de PM10</b>	56 tonnes de poussières 11 % des émissions du Pays

Depuis l'émergence des Projets Alimentaires Territoriaux, la question de la logistique alimentaire devient incontournable, que ce soit sous le spectre économique, environnemental

---

<sup>26</sup> Selon l'étude réalisée par le cabinet d'études The Shift Project – à la demande du ministère français des Armées – sur les perspectives d'approvisionnement de l'Union européenne en pétrole (mai 2021), un déclin de 10 à 20% de la production de pétrole des principaux pays fournisseurs est à prévoir dans la décennie 2030.

ou social<sup>27</sup>. Cette problématique était déjà théorisée en partie par la littérature scientifique, en particulier sur l'efficacité environnementale des circuits courts alimentaires. Cette dernière est très variable – notamment sur la réduction des émissions de GES – car dépendante des choix d'organisation logistique des producteurs. Pour autant, il s'agit d'une opportunité pour les territoires qui peuvent répondre aux besoins locaux en tenant compte de leur organisation tout en ayant une approche globale de l'impact environnemental de l'alimentation. En effet, il est nécessaire de remettre la logistique en perspective avec la saisonnalité et les méthodes de production alimentaire.

#### **d. Conclusion intermédiaire**

<b>Distribution</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<p>La vente directe fait partie de l'image du Pays (berceau départemental de la vente directe)</p> <p>Des marchés hebdomadaires répartis sur l'ensemble du territoire</p> <p>De nombreux producteurs réalisant de la vente directe</p> <p>Des événements de valorisation et de vente du patrimoine alimentaire</p>	<p>Des magasins de produits locaux surtout à l'initiative des producteurs</p> <p>2/3 des communes n'ont pas de commerces alimentaires</p>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>Une nouvelle offre dans les commerces avec le potentiel de transformation du territoire</p> <p>Intérêt d'investisseurs (ex : Intermarché St Amand) dans la vente de produits en circuits courts</p> <p>L'effet COVID qui reste encore dans les esprits sur l'approvisionnement local (même si la pratique est retombée)</p>	<p>Fermetures des magasins de proximité dans les petites communes</p> <p>Inflation des prix de l'énergie</p>

<sup>27</sup> Raton G., Gonçalves A., Gaillard L., Wallet F. (2020) Logistique des circuits alimentaires courts de proximité : état des lieux, nouveaux enjeux et pistes d'évolution. Rapport pour la Fondation Daniel et Nina Carasso et le RMT Alimentation Locale, 69 p.

### III. La demande alimentaire

Quels sont les leviers et freins pour l'accès à une alimentation saine, durable et de qualité, individuelle ou collective des habitants du Berry Saint Amandois ?

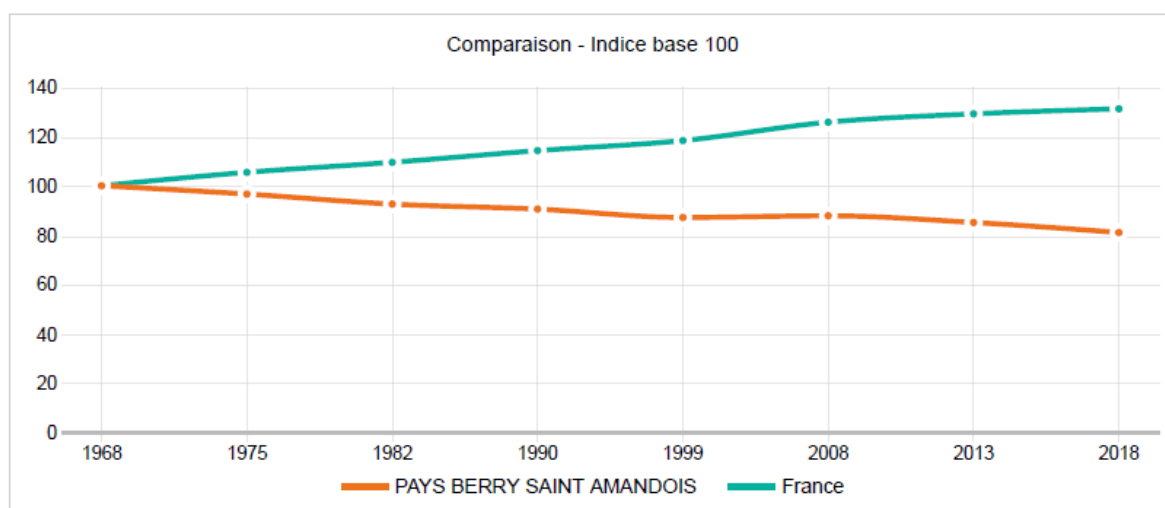
#### 1. Informations générales de la population du territoire

Les données mobilisées pour cette partie proviennent principalement du recensement de la population réalisé par l'INSEE en 2018.

##### a. Démographie et ménages

###### i. Population recensée

La population recensée sur le territoire du Berry Saint Amandois s'élève à 45 652 habitants en 2018. Depuis 1968, le nombre d'habitants a baissé de 18,6%, pendant que la population nationale a augmenté de 31,8%.



###### ii. Répartition de la population par tranches d'âge

59,3% des habitants du Berry Saint Amandois ont plus de 45 ans. La part des 45-59 ans, 60-74 ans et 75 ans et plus, est en augmentation constante depuis plusieurs années. D'autre part, l'indice de vieillissement de cette zone est de 159. A l'échelle du département, il possède l'indice le plus important en comparaison avec les autres Pays et PETR<sup>28</sup>.

<sup>28</sup> Pôle d'équilibre territorial et rural.

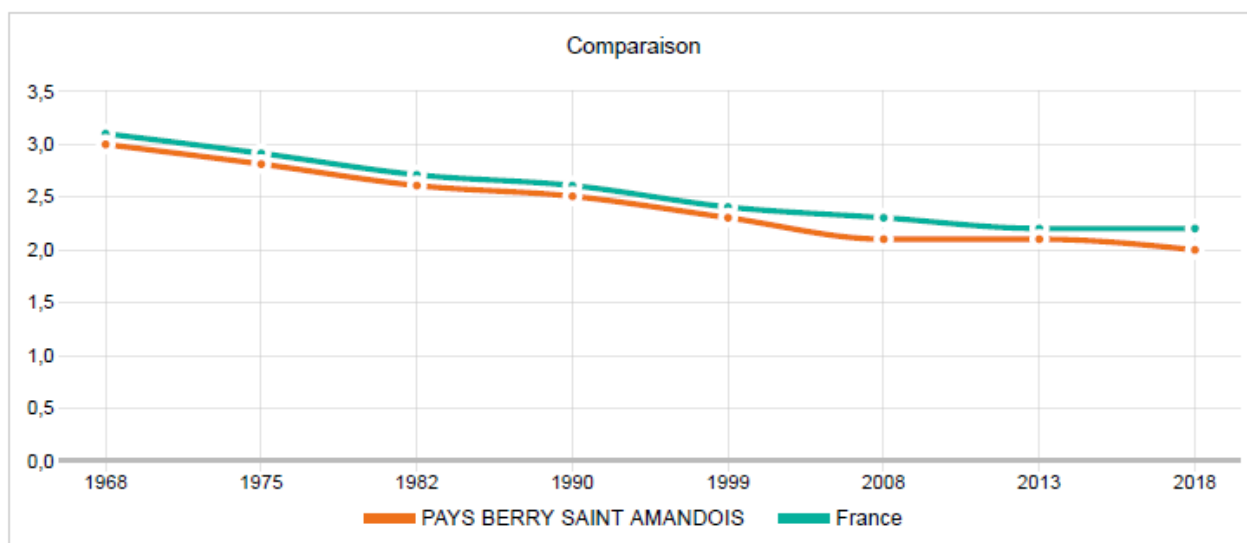
## TABLEAU COMPARATIF

## Chiffres-clés 2018

Indicateurs	PAYS BERRY SAINT AMANDOIS		France
Part des moins de 15 ans (%), 2018	14,1	▼	18,0
Part des 15-29 ans (%), 2018	12,4	▼	17,5
Part des 30-44 ans (%), 2018	14,1	▼	18,7
Part des 45-59 ans (%), 2018	21,0	▲	19,9
Part des 60-74 ans (%), 2018	23,5	▲	16,6
Part des 75 ans et plus (%), 2018	14,8	▲	9,3

iii. *Nombre de personnes par ménage*

En moyenne, les ménages du Berry Saint Amandois comptent deux personnes en 2018. La moyenne de notre territoire et celle de la France sont proches et suivent la même dynamique décroissante, bien que cette dernière soit légèrement plus élevée.

b. Caractéristiques économiques de la populationi. *Catégories socio-professionnelles (CSP)*

Par effet de corrélation avec l'indice de vieillissement de notre territoire, la CSP dominante est celle des retraités, qui représente 40,6% des habitants en 2018. Derrière eux, on constate le poids important des employés – 15,9% de la population – ainsi que des ouvriers – 14% de la population. Bien que les agriculteurs exploitants ne soient pas une CSP dominante sur le territoire, elle reste bien supérieure à la part nationale – 2,7% contre 0,8%.

## TABLEAU COMPARATIF

## Chiffres-clés 2018

Indicateurs	PAYS BERRY SAINT AMANDUIS	France
Part des "agriculteurs exploitants" dans la population (%), 2018 - Ensemble	2,7 ▲	0,8
Part des "ouvriers" dans la population (%), 2018 - Ensemble	14,0 ▲	12,1
Part des "employés" dans la population (%), 2018 - Ensemble	15,9	16,1
Part des "professions intermédiaires" dans la population (%), 2018 - Ensemble	8,1 ▼	14,1
Part des "artisans, commerçants, chefs d'entreprise" dans la population (%), 2018 - Ensemble	3,1 ▼	3,5
Part des "cadres et professions intellectuelles supérieures" dans la population (%), 2018 - Ensemble	3,3 ▼	9,5
Part des "autres sans activité professionnelle" dans la population (%), 2018 - Ensemble	12,4 ▼	17,0
Part des "retraités" dans la population (%), 2018 - Ensemble	40,6 ▲	26,9

ii. *Emploi*

En ce qui concerne le taux d'emploi, 62,2% des 15-64 ans du Berry Saint-Amandois avaient un emploi en 2018, ce qui est deux points de moins que le taux national.

D'autre part, le taux de chômage de la même tranche d'âge est de 15,2%, soit 1,8 points de plus qu'au niveau national.

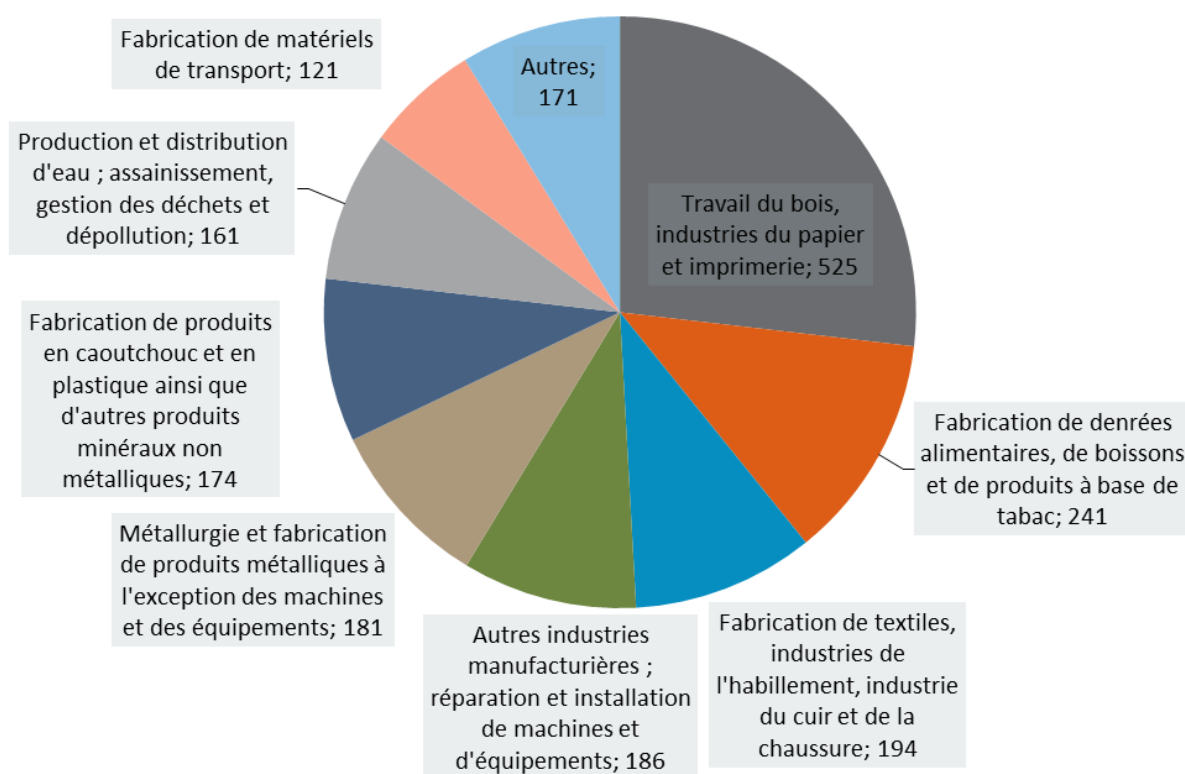
## TABLEAU COMPARATIF

## Chiffres-clés 2018

Indicateurs	PAYS BERRY SAINT AMANDUIS	France
Taux d'emploi des 15-64 ans (%), 2018 - Ensemble	62,2 ▼	64,2
Taux de chômage des 15-64 ans (RP) (%), 2018 - Ensemble	15,2 ▲	13,4

Quant à la répartition des emplois par branche (INSEE), on peut observer que les trois principales sont :

- Le « travail du bois, industries du papier et imprimerie » (525) ;
- La « fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac » (241) ;
- La « fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure » (194).



Graphique issu du rapport « Consommation et émissions », PCET Pays Berry St-Amandois, 2016

### iii. Revenus

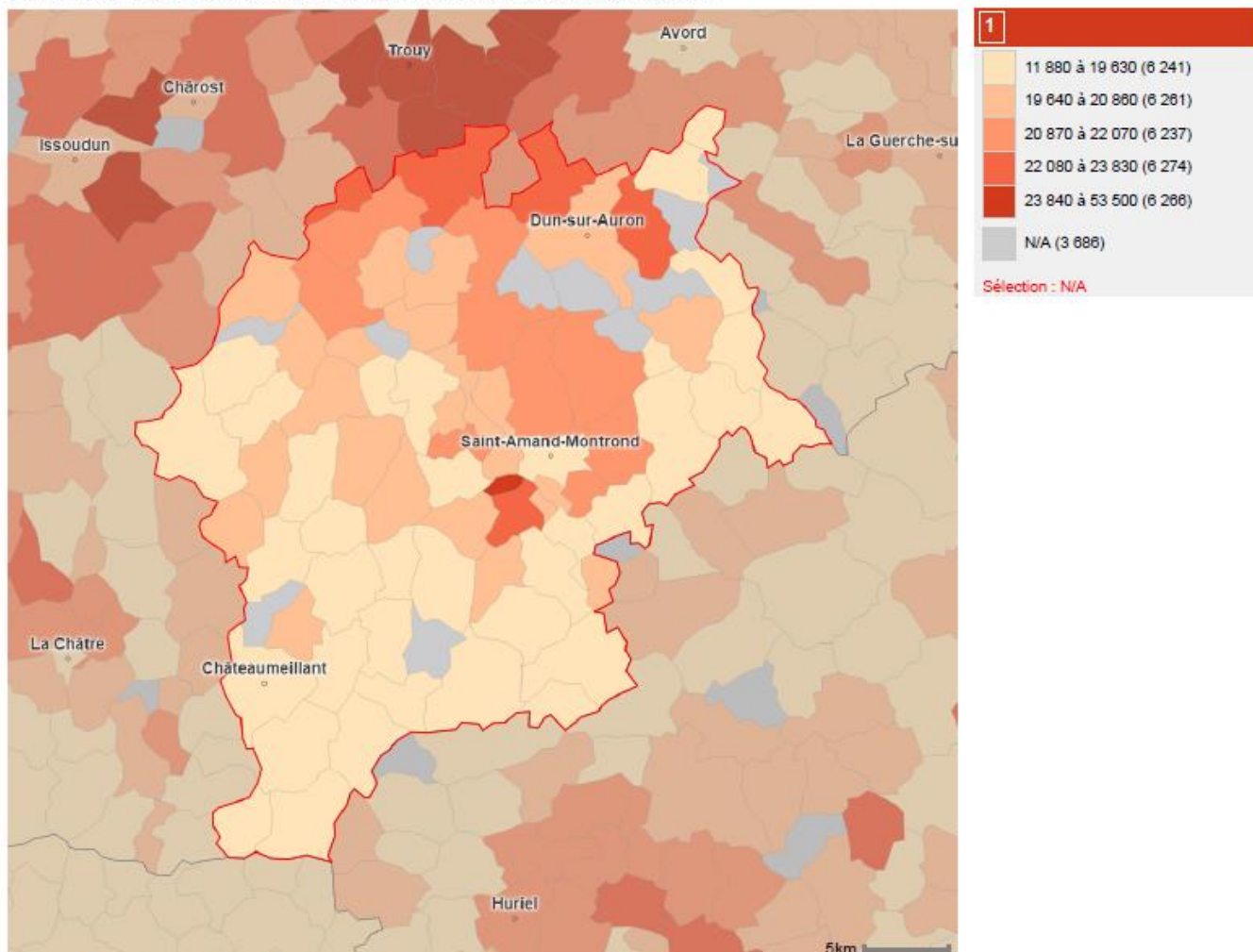
Pour évaluer les revenus perçus du Berry Saint Amandois, nous allons tout d’abord mobiliser la médiane du revenu disponible par unité de consommation<sup>29</sup>.

<sup>29</sup> La médiane du revenu disponible permet de déterminer à quel montant on trouve 50% des revenus en dessous, et 50% des revenus au-dessus. Le revenu disponible est celui qui permet aux ménages de consommer et épargner, après avoir enlevé les impôts directs et prélèvements sociaux à la somme de toutes les sources de revenus.



### 1 Médiane du revenu disponible par UC (euros) 2018

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2018

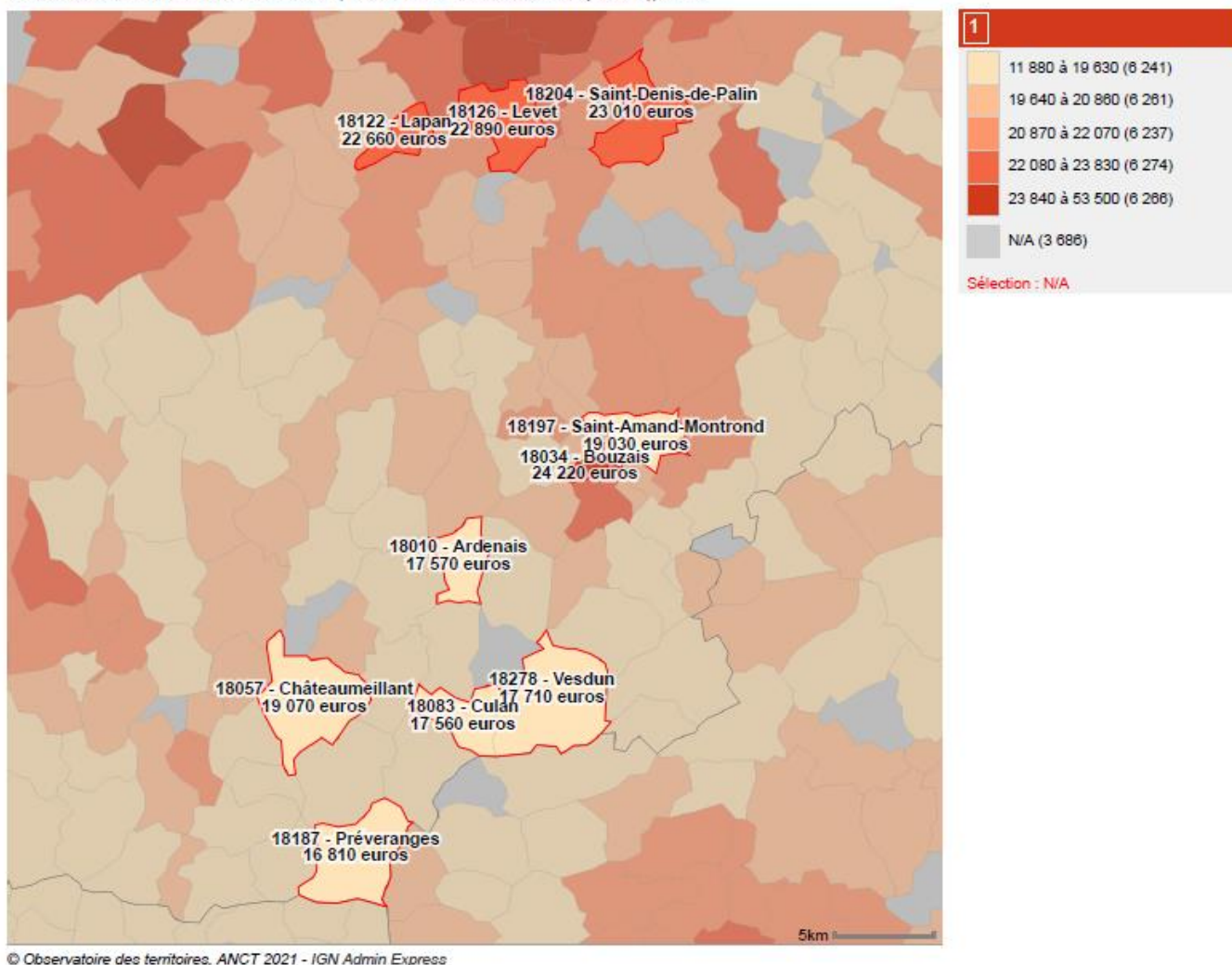


© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - [IGN Admin Express](#)

D'après la cartographie correspondante, il semble intéressant d'analyser les disparités de revenus sur notre territoire. En effet, on peut observer que la majorité des communes avec un revenu disponible bas se situent au sud de notre territoire, et celles avec un revenu disponible haut au nord.

### 1 Médiane du revenu disponible par UC (euros) 2018

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2018



En effet, Préveranges est la commune avec la médiane du revenu disponible la plus basse du Berry Saint-Amandois, avec 16 810 euros par an par unité de consommation. Elle se situe au sud du territoire, et d'autres communes de ce secteur ont une médiane du revenu disponible faible, comme Culan, Vesdun ou Ardenais.

D'autre part – outre l'exception de Bouzais, commune avec la médiane la plus élevée (24 220 euros), au centre du territoire – une grande partie des communes avec une médiane du revenu disponible élevée se situent au nord du territoire, comme Saint-Denis-de-Palin, Levet ou Lapan.

Finalement, 7 410 euros de différence séparent Bouzais de Préveranges en termes de revenus disponibles, soit 30,6% d'écart.

Ces constats ont déjà été faits lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en 2015. On peut conclure, comme le diagnostic de ce dernier, que Saint-Amand-Montrond sépare le nord du territoire sous influence de Bourges, et la partie sud, plus rurale et vieillissante.

Cela se confirme d'autant plus lorsque l'on observe le taux de pauvreté<sup>30</sup>, bien plus élevé dans la communauté de communes Berry Grand Sud (19,4%) et Cœur de France (15,8%) que dans celles d'Arnon Boischaut Cher (12,6%) et Le Dunois (11,6%). A titre de comparaison, la région Centre-Val de Loire a un taux de pauvreté de 13%.

Finalement, en ce qui concerne les allocataires du RSA sur notre territoire, ce dernier compte en moyenne 49,1 allocataires du RSA pour 1 000 habitants de 15-64 ans, ce qui est une proportion élevée.

### c. Conclusion intermédiaire

<b>Informations générales de la population</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	Population vieillissante et isolée, notamment au sud  Des revenus modestes du fait de l'importance des ouvriers, employés et allocataires du RSA  Taux de chômage et de pauvreté importants  Revenus contrastés sur le territoire
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Un coût de la vie faible	Baisse démographique constante

<sup>30</sup> « Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population. » Observatoire des territoires, ANCT. Les données datent de 2019.

## 2. Les caractéristiques de la consommation alimentaire individuelle

### a. Budget alimentaire<sup>31</sup>

En 2021, à l'échelle nationale, une famille de 4 personnes (2 adultes, 1 adolescent et 1 enfant) consacrait entre 36% et 93% d'un smic net mensuel avant impôt pour s'alimenter chaque mois. Cette différence de budget s'explique par la prise en compte de la variété plus ou moins grande des produits consommés en fonction des ménages<sup>32</sup>.

A l'échelle régionale, le poids des dépenses alimentaires au sein des ménages avait déjà augmenté de 13% entre 2009 et 2014 et correspondait à 52% du potentiel de consommation dans la région Centre.

Depuis l'année 2022, une inflation nationale des prix à la consommation a été observée. En effet, ces derniers ont augmenté de 5,8% entre juin 2021 et juin 2022. C'est également le cas des produits alimentaires tous confondus, d'autant plus que certains types de produit ont augmenté bien plus que la catégorie évoquée, comme le poisson frais ou les huiles et graisses.

Indice des prix à la consommation nationaux	
Type de produit	Variation des prix sur un an (06/2021-06/2022)
Alimentation	+5,8%
Produits frais	+6,6%
<i>Fruits frais</i>	+2,9%
<i>Légumes frais</i>	+7,3%
<i>Poissons frais</i>	+18,3%
Viande	+7,2%
<i>Volaille</i>	+12,1%
Pain et céréales	+6,6%
Lait, fromage, œufs	+5,9%
Huiles et graisses	+17,7%

Source : Insee, *Informations Rapides*, n°182, 13 juillet 2022.

Cela confirme également les prévisions de l'Insee du début de l'année 2022, qui présentaient une reprise économique avec une demande plus importante que l'offre et d'une raréfaction des matières premières menant à une augmentation des prix, notamment pour l'énergie. Ce niveau d'inflation n'avait pas été atteint depuis novembre 1985.

Il en va de même pour l'indice des prix des produits de grande consommation vendus en grande distribution.

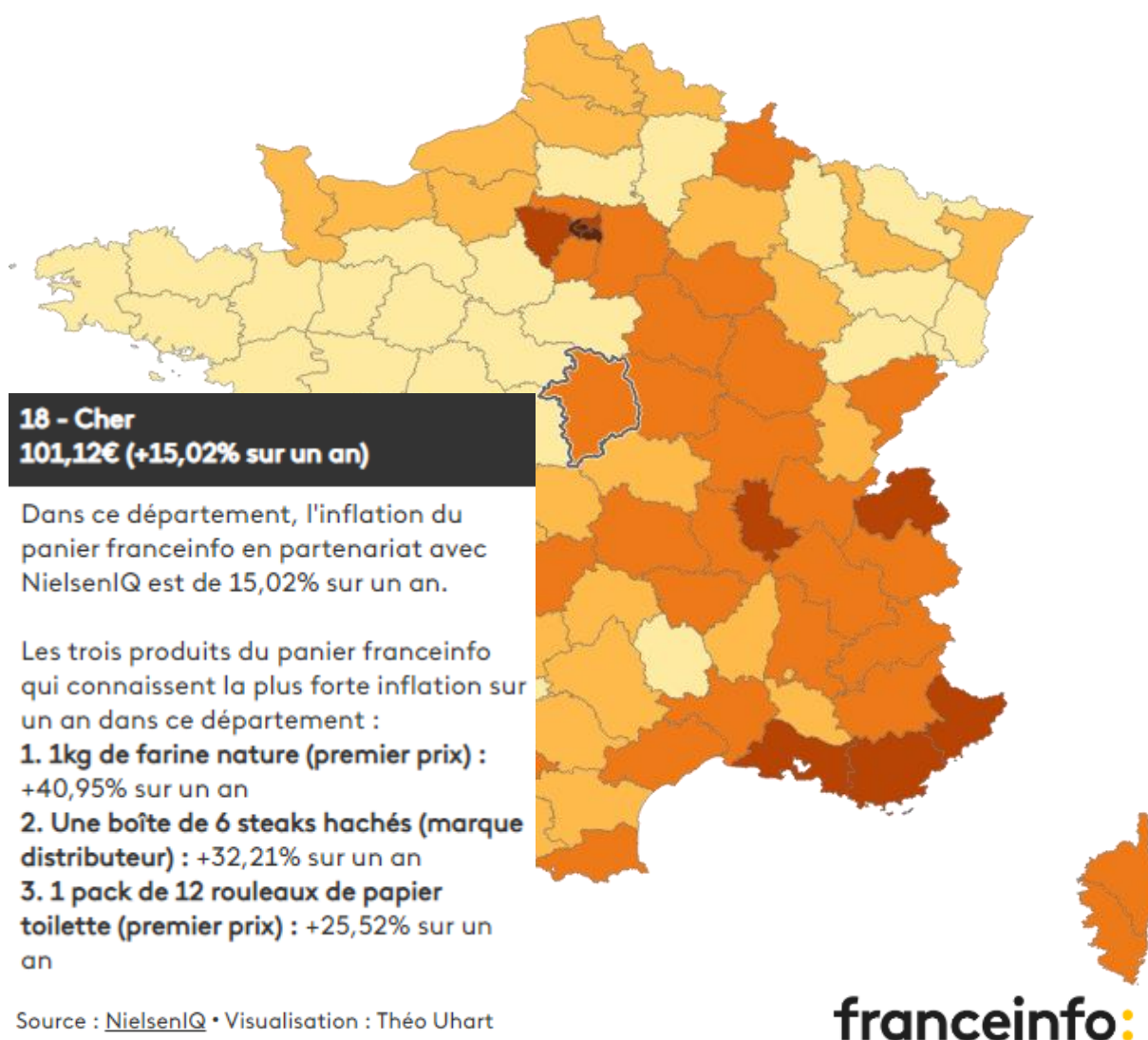
<sup>31</sup> Les données mobilisées pour cette section sont exclusivement départementales, régionales et nationales.

<sup>32</sup> Observatoire des prix 2021, Familles Rurales, Janvier 2022.

Indice des prix nationaux des produits de grande consommation vendus en grande distribution	
Type de produit	Variation des prix sur un an (06/2021-06/2022)
Alimentation (hors produits frais)	+5,4%
Viandes	+7,2%
Boissons	+3,6%
Autres produits alimentaires (hors produits frais)	+5,3%

Source : Insee, Informations Rapides, n°183, 13 juillet 2022.

Finalement, on constate également l'inflation à l'échelle départementale.



Source : [Inflation : découvrez le prix du panier de courses de franceinfo dans votre département](#), franceinfo, 5 décembre 2022.

Cette inflation engendre une augmentation des dépenses alimentaires dans le budget des ménages, mais aussi une baisse de la variété des produits consommés.

Le Pays Berry Saint-Amandois ayant une population modeste, les enjeux et défis de l'adoption d'une alimentation plus saine, goûteuse et de qualité sont d'autant plus importants. En effet, l'inflation touchera à la santé des personnes les plus précaires, qui sont plus à même de consommer en grande quantité des produits trop gras, trop sucrés et trop salés, favorisant le diabète et les maladies cardio-vasculaires. Pour ces dernières, l'assurance maladie a dépensé 21 milliards d'euros en 2017.

#### **b. Les pratiques d'achats alimentaires par les consommateurs locaux**

L'alimentation représente  $\frac{1}{4}$  de l'empreinte carbone des ménages en France en 2012<sup>33</sup>. Dans ce poste d'émission, 67% sont dues aux pratiques agricoles. Plus précisément, l'exploitation carnée représente la majorité des émissions de CH<sub>4</sub>, un des gaz à effets de serre<sup>34</sup>.

Par conséquent, il est pertinent qu'une partie de la population mange local, afin de réduire l'impact carbone de son alimentation, mais pas seulement. En effet, les marges de manœuvres ne manquent pas : avoir une alimentation moins carnée, consommer local et de saison, limiter le gaspillage alimentaire, etc.

Pour cette sous-partie, nous mobiliseront les deux enquêtes réalisées en juillet 2019 et en 2022 par le Pays Berry Saint-Amandois. La première a eu lieu dans le cadre de « Manger Local en Berry Saint-Amandois », première opération autour des questions alimentaires sur le secteur. La deuxième avait pour but de compléter la première en récoltant des questionnaires lors d'événements locaux se déroulant tout au long de l'année. Les données associées ne proviennent pas d'un échantillon représentatif de la population du territoire. Ces éléments sont donc présentés en complément des autres évoqués pour se faire une première idée de la réalité alimentaire des personnes sondées.

---

<sup>33</sup> Cf. Annexe 8.

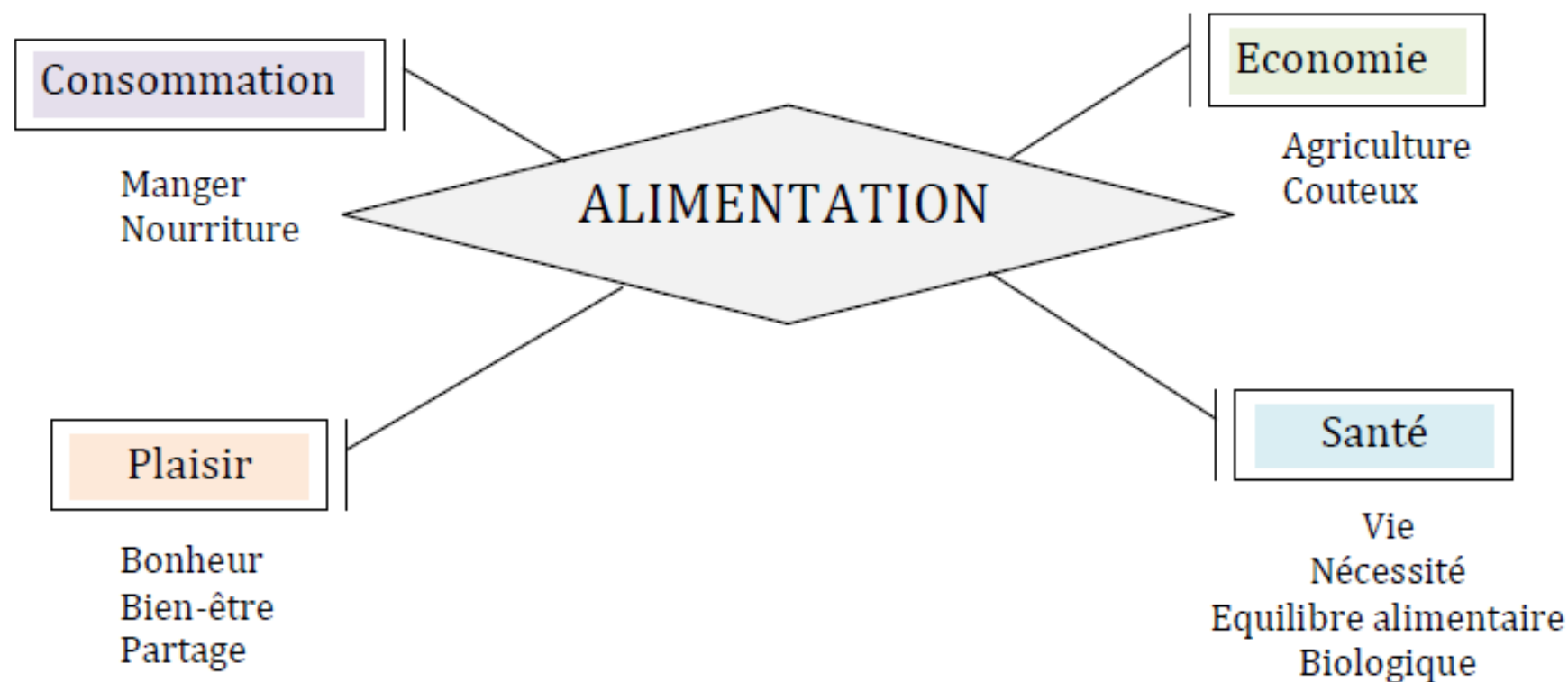
<sup>34</sup> Cf. Annexe 9.

### Enquête conso juillet 2019 (70 réponses)

Environ 2/3 des répondants sont des femmes	58% des répondants ont entre 16 et 55 ans	La CSP la plus représentée est celle des retraités (33%)	60% des répondants habitent dans la CDC Cœur de France
Les trois principaux lieux d'achats alimentaires sont les GMS (82,90%), les marchés de plein air (42,90%) et les artisans/commerçants (37,10%).	Les trois critères de choix des lieux d'achat sont la qualité des produits proposés (49%), la proximité du lieu (37%) et le prix des produits (36%).	La vigilance face à l'origine géographique des produits se fait sur certains produits (49%), dont 76% pour la viande, le poisson et les œufs.	L'achat local est motivé principalement par la qualité des produits (76%) et le soutien à l'économie locale (67%).
De manière équilibrée, les freins à l'alimentation locale sont le manque de points de vente, les prix, le manque de temps et la visibilité.	79% des répondants connaissent des producteurs locaux. 69% d'entre eux consomment leurs productions.	46% des répondants connaissent des rassemblements de producteurs. Mais 67% d'entre eux n'ont jamais consommé dans ces initiatives.	Le principal moyen de recherche des producteurs/productions est Internet (44%), et dans une moindre mesure le marché (29%).
<p>Les suggestions des répondants en faveur de l'alimentation locale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relocaliser notre économie</li> <li>- Plus de maraichage de proximité</li> <li>- Plus de magasins de producteurs, un point de vente général</li> <li>- Manger mieux pour vivre plus</li> <li>- Plus d'aliment bio</li> <li>- Mise en place d'un fichier de producteurs et de leur produits/ Un petit guide de producteurs locaux/ Une application qui répertorie les productions locales</li> <li>- Sensibiliser au bien manger à l'école et apprendre à contrôler les pubs</li> </ul>			



Citez un mot qui vous fait penser à « alimentation » ?





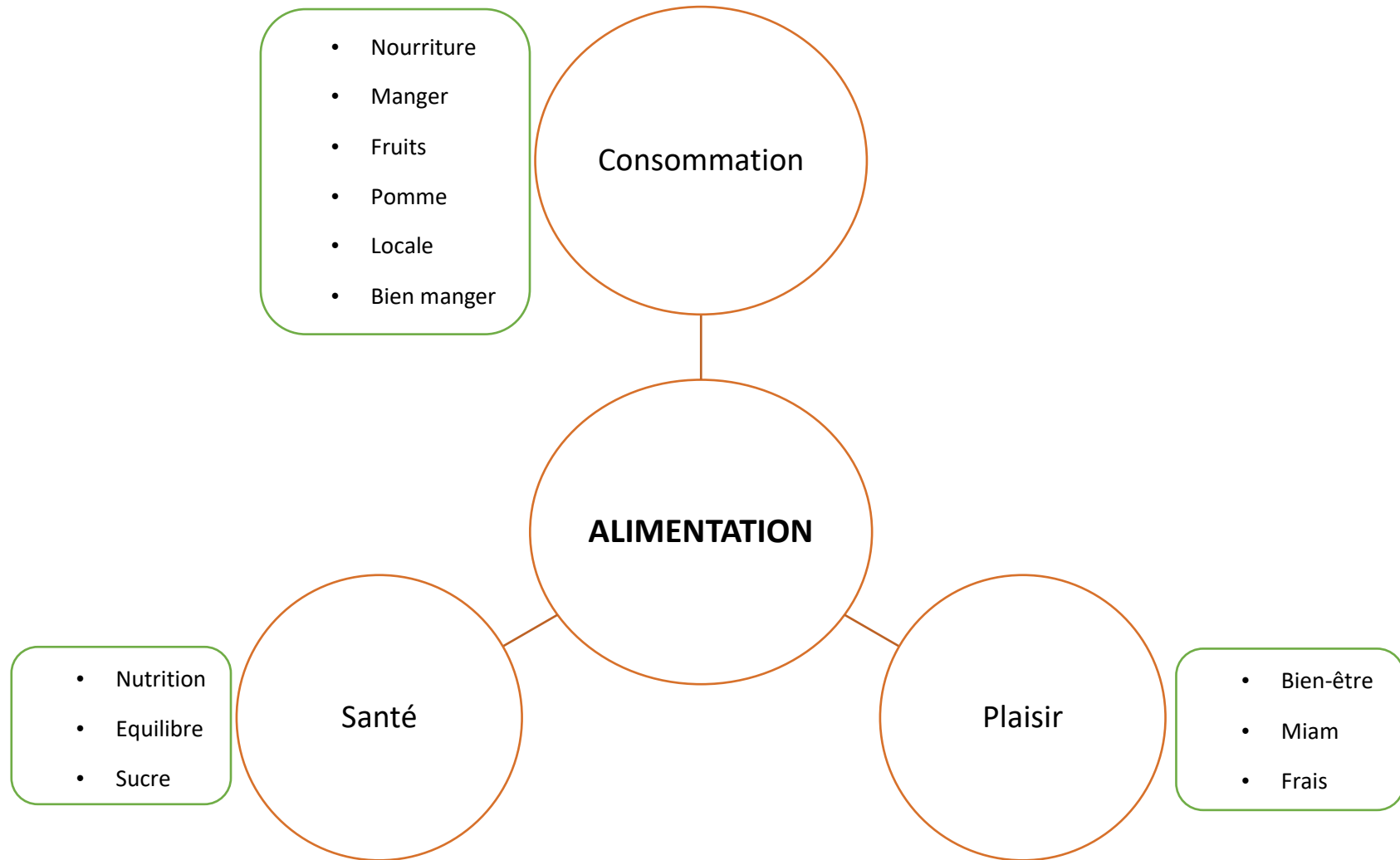
### Enquête conso 2022 (11 réponses)

82% des répondants sont des femmes.	La tranche d'âge des 35-55 ans est la plus représentée (36%).	37% des répondants appartiennent à la CSP des employés.	37% des répondants habitent à Châteaumeillant (Berry Grand Sud).
Les trois premiers lieux d'achat alimentaire des répondants : - GMS (91%) ; - Marché de plein air (37%) ; - Vente directe chez le producteur (55%).	Les trois premiers critères de choix du lieu d'achat : - Qualité des produits (72%) ; - Prix pratiqués (36%) ; - Proximité géographique (36%).	La vigilance face à l'origine géographique des produits se fait sur tous les produits pour 64% des répondants, en premier lieu pour la viande, le poisson et les œufs (72%) puis pour les fruits et légumes (54%).	Pour 18% des répondants, un produit local vient d'un rayon de moins de 30 km. Dans une proportion équivalente, certains pensent qu'un produit local est fait dans la région Centre-Val de Loire. Malgré la diversité des définitions, tous les répondants estiment qu'ils consomment des produits locaux, et tous les jours pour 72% d'entre eux. Dans 54% des cas, c'est pour de la viande, du poisson et des œufs et 45% pour les fruits et légumes.
91% des répondants connaissent des producteurs locaux. Et 82% d'entre eux consomment leurs produits.	55% des répondants connaissent des rassemblements de producteurs et tous achètent des produits à ces occasions, plus ou moins fréquemment.	Pour 36% des répondants, la recherche de nouveaux producteurs locaux se fait sur un marché.	82% des répondants considèrent que la communication autour des producteurs locaux n'est pas suffisante.

**Suggestions pour favoriser l'alimentation locale :**

- développer et favoriser les points de vente de producteurs locaux
- faire des marchés nocturnes
- faire de la publicité, du marketing et développer des supports de communication (prospectus, dépliants, cartes)
- organiser une manifestation « il fait bon vivre à Charenton-du-Cher »
- faire plus de marchés dans les villages
- travailler avec la communauté de communes

Citez le premier mot qui vous fait penser à l'alimentation



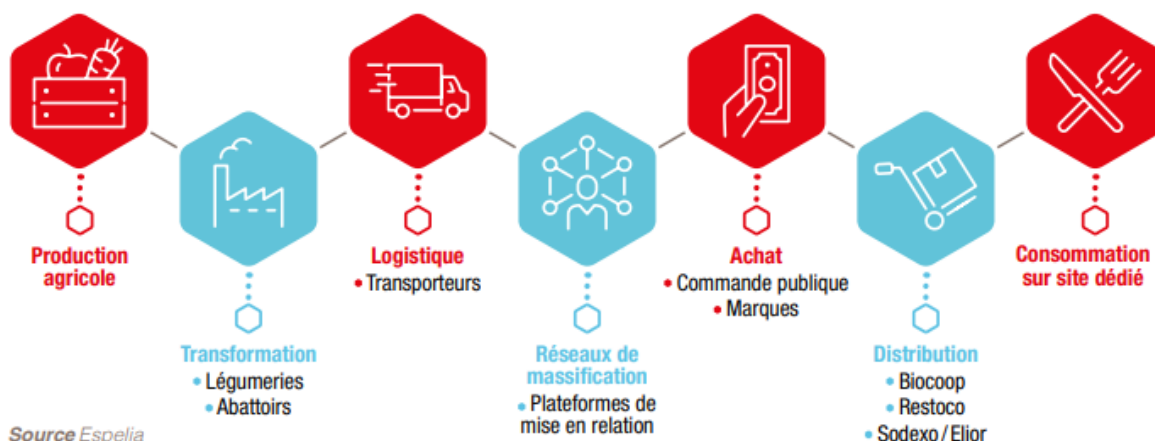
**c. Conclusion intermédiaire**

<b>Consommation alimentaire individuelle</b>		
<b>Atouts</b>		<b>Faiblesses</b>
Acteurs associatifs locaux engagés		Diminution de la variété des produits consommés  Le poids de l'alimentation dans le budget des ménages suite à l'augmentation des prix
<b>Opportunités</b>		<b>Menaces</b>
Demande sociétale pour une meilleure alimentation  L'augmentation du prix des produits alimentaires pourrait entraîner un retour vers les produits de base, à cuisiner et délaissé les produits industriels déjà fortement transformés		Inflation des produits alimentaires
<b>Synthèse des enquêtes</b>		
Il y a plus de réponses de femmes que d'hommes	Principaux lieux d'achats : 1) Grandes et moyennes surfaces ; 2) Marchés de plein air.	Les trois premiers critères de choix du lieu d'achat : 1) Qualité des produits ; 2) Prix pratiqués ; 3) Proximité géographique. La qualité est plus importante dans la deuxième enquête.
Importance de l'origine géographique pour : 1) La chaire animale (viande, poisson) ; 2) Les œufs. Pour la deuxième enquête, l'origine des fruits et légumes est également importante.	Plus des trois quarts des répondants connaissent des producteurs locaux et plus des deux tiers consomment leurs produits.	Les répondants considèrent que les producteurs locaux manquent de visibilité.
Les rassemblements de producteurs sont connus par environ la moitié des répondants mais l'achat de produits est plus aléatoire.	La recherche de nouveaux producteurs se fait : 1) Sur internet ; 2) Sur le marché.	Les principales suggestions : 1) Le développement des points de vente de producteurs locaux 2) La création/diffusion de support de communication

### 3. La restauration hors domicile et collective

Une étude spécifiquement dédiée à la restauration collective hors domicile va être réalisée dans le cadre du PAT mais nous n'en avons pas encore les conclusions.

On peut néanmoins rappeler la chaîne de valeur de l'alimentation en restauration collective :



Chaîne de valeur de l'alimentation en restauration collective avec quelques exemples d'acteurs et leviers concernés<sup>35</sup>.

#### a. Intérêt de la restauration collective hors domicile pour notre PAT

La restauration collective est un véritable levier d'action pour notre projet alimentaire.

En effet, le Berry Saint Amandois étant un territoire rural et vaste, il est difficile d'atteindre la population et donc la demande. La restauration collective permet d'atteindre un nombre plus important de convives et donc de consommateurs.

D'autre part, la demande sociétale pour une alimentation saine, durable et de proximité est de plus en plus présente. C'est en partie ce qui a mené au contexte réglementaire autour de cette question, notamment avec la loi EGalim, qui est incitative aussi bien pour les cantines que pour les producteurs.

Du point de vue de l'offre, la restauration collective – publique, notamment – représente un volume d'activité et un chiffre d'affaires importants en termes de débouchés commerciaux.

C'est dans ce contexte que le Conseil Départemental du Cher a commencé à travailler avec les responsables de restaurants scolaires – notamment dans les collèges – et les producteurs pour favoriser un approvisionnement en produits biologiques et/ou locaux. Cette démarche a abouti à la mise en place de l'outil Agrilocal, qui permet la mise en relation puis la contractualisation entre ces deux secteurs, tout en respectant le Code de la commande publique. Aujourd'hui, au-delà de la gestion de l'outil, le Conseil Départemental a pour mission d'engager plus de restaurants scolaires et de producteurs sur Agrilocal, en partenariat avec l'association BioBerry, et est impliqué dans les initiatives alimentaires et agricoles locales.

<sup>35</sup> Source : *Stratégie de transition alimentaire et restauration collective*, Banque des territoires, décembre 2020.

**b. Nombre d'établissements et potentiel de consommation**

<b>Etablissements disposant d'un service de restauration collective<sup>36</sup></b>				
7 crèches	52 écoles élémentaires et RPI	5 collèges	3 lycées avec internats répartis sur 2 sites	13 établissements d'hébergement des personnes âgées
Un hôpital	8 établissements d'hébergement des handicapés <sup>37</sup>	Une caserne de la gendarmerie mobile	Un foyer des jeunes travailleurs	5 centres de loisirs sans hébergement

---

<sup>36</sup> Source : INSEE, 2021.

<sup>37</sup> Dont un pour enfants.

Restauration scolaire dans les collèges du Pays Berry Saint Amandois en 2021-2022						
Ville	Elèves	DP	Prise en charge supplémentaire	Total prise en charge	Repas 2019	Repas 2020
Dun-sur-Auron	410	316	110 maternelles/primaires	426	69 700	36 911
Lignières	193	174	69 maternelles/primaires	243	30 042	20 160
Le Chatelet	143	127	57 maternelles/primaires	184	52 769	36 768
Chateaumeillant	126	121	76 maternelles/primaires	197		
Jean Moulin	492	335	0	335	46 259	39 225
Jean Valette	406	303	0	303	40 761	28 940
<b>Totaux</b>	<b>1 770</b>	<b>1 376</b>	<b>312</b>	<b>1 688</b>	<b>239 531</b>	<b>162 004</b>

**c. Freins connus autour de l’approvisionnement direct, local et de qualité en restauration collective sur notre territoire**

Production et transformation		Les deux	Consommation	
Les maraîchers utilisent la RHD principalement lors des périodes de surproduction.	Manque d’outils de transformation structurants sur le territoire, qu’importe le type de produits (viande, céréales, protéagineux, légumes).	Difficulté à concilier l’offre et la demande par rapport aux produits proposés et ceux plébiscités par les restaurants collectifs.	Avoir une cantine sur place est un coût conséquent pour les écoles et donc les communes. Pour les autres structures, l’équilibre budgétaire est primordial.	Elaboration des menus complexe pour les petites communes du fait de la délégation de service public, ce qui mène souvent à l’appel à des prestataires extérieurs. Il reste malgré tout la marge de manœuvre des communes par l’élaboration du cahier des charges.
Peu de boulangeries proposant des produits biologiques.	Peu d’exploitations laitières biologiques et concurrence directe avec les fromages AOP et les yaourts industriels.		Le surcoût potentiel d’un fonctionnement en régie, d’autant plus avec des produits locaux et/ou de qualité, dans un territoire avec des ménages modestes voire précaires.	

**d. Conclusion intermédiaire**

<b>Restauration Hors Domicile</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
Lieu de concentration de la demande Débouché commercial intéressant De nombreux établissements, scolaires mais pas que	Petits établissements donc faibles volumes à l'échelle des établissements Difficultés à concilier offre et demande Faibles revenus et donc faiblesse du pouvoir d'achat pour les convives Beaucoup de cantines sont passés à de l'approvisionnement auprès d'industriels et n'ont plus de locaux permettant de cuisiner sur place
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Demande sociétale pour une meilleure alimentation Acteurs associatifs locaux engagés Des acteurs locaux demandeurs d'une organisation locale La présence de l'outil Agrilocal La loi EGalim	Inflation des produits alimentaires et de l'énergie



## **IV. Gestion des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire**

### **1. Gestion des déchets alimentaires**

#### **a. Contexte national**

Dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire<sup>38</sup>, les biodéchets devront être collectés séparément et valorisés par du compostage et/ou de la méthanisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. C'est déjà le cas depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les personnes produisant ou détenant plus de cinq tonnes de biodéchets par an.

Cette loi fait suite à la loi Grenelle 2 (2010), instaurant une obligation de tri à la source et de valorisation des gros producteurs de biodéchets et d'huiles usagées.

Pour rappel, les biodéchets regroupent essentiellement :

- Les déchets verts, issus de l'entretien d'espaces verts ;
- Les déchets de cuisine et de table (DCT) ;
- Les déchets issus de l'industrie agroalimentaire.

Dans le cadre du PAT, ce sont principalement les DCT et potentiellement les déchets issus de l'industrie agroalimentaire qui nous concernent.

Les DCT sont tous les déchets alimentaires – y compris les huiles de cuisson usagées – provenant des établissements collectifs de restauration, les cuisines centrales et les cuisines des ménages. Aucune distinction n'est faite entre les déchets liés à la préparation des repas (cuisine) et à la consommation de ces derniers, ils sont donc considérés dans leur volume global.

#### **b. Contexte local**

La gestion des déchets est gérée par le SMIRTOM Saint-Amandois, sauf pour la communauté de communes Le Dunois qui la confie à Veolia.

En ce qui concerne les déchets alimentaires, le SMIRTOM propose des composteurs de 390L à ses usagers moyennant une cotisation de 15 euros. Du fait de leurs volumes, ces derniers sont à destination des ménages bénéficiant d'un jardin et ne sont pas adaptés à des individus vivant dans des bâtiments collectifs ou encore à la restauration collective.

Par conséquent, du fait de l'évolution du contexte législatif national évoqué précédemment, une concertation locale au sujet de la gestion des biodéchets est nécessaire afin de les valoriser au mieux.

---

<sup>38</sup> [LOI n° 2020-105 du 10 février 2020](#)

## **2. Lutte contre le gaspillage alimentaire**

### **a. Contexte national**

Le gaspillage alimentaire correspond à la nourriture consommable qui est perdue, jetée ou dégradée à une étape de la chaîne alimentaire. Selon l'ADEME<sup>39</sup>, ce gaspillage se répartit comme suit dans la chaîne alimentaire :

- Production : 32 % ;
- Transformation : 21 % ;
- Distribution : 14 % ;
- Consommation : 33 %.

Le corpus législatif de la lutte contre le gaspillage alimentaire se compose du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire (2013), la loi Garot (2016), et la loi EGalim (2018).

Depuis 2020, l'objectif national est de réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025 pour la distribution alimentaire et la restauration collective, puis de 50% pour toutes les étapes de la chaîne alimentaire (y compris la restauration commerciale) d'ici 2030.

Chaque année 10 millions de tonnes de nourriture sont gâchées et cela représente 16 milliards d'euros de manque à gagner. D'autre part, cela représente 15 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit 3% des émissions de gaz à effet de serre de l'activité nationale.

### **b. Contexte local**

A l'échelle locale, le SMIRTOM Saint-Amandois propose des actions autour du gaspillage alimentaire afin de le quantifier et de sensibiliser les convives.

Cela a été fait au sein de la cantine scolaire de Levet en 2019 par exemple. Sur les 5 jours d'action 32,13kg de gaspillage ont été pesés, ce qui correspond à 87,78g/élève/jour. 16% des quantités préparées sont par conséquent gaspillées. La mesure pondérée de Levet reste sous la moyenne nationale, s'élevant à 115g/élève/jour.

En se basant sur cette pesée, les déchets alimentaires annuels sont estimés à 1 160kg et cela représenterait une perte de 4 259 euros.

En ce qui concerne les émissions de GES issues du gaspillage alimentaire à Levet, elles montent à 10,86kg eqCO<sub>2</sub>/repas.

Si la cantine disposait d'un composteur, elle aurait pu valoriser 38% des déchets pesés. On se rend bien compte ici de l'opportunité que constitue l'obligation de la valorisation des biodéchets évoquée précédemment.

D'autre part, l'association CPIE Brenne-Berry met en place des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire, que ce soit à l'échelle individuelle avec le Défi Familles à Alimentation Positive par exemple, ou à l'échelle collective avec des établissements scolaires.

---

<sup>39</sup> INCOME Consulting - AK2C - 2016 - Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire - Rapport – 164 pages.

c. Conclusion intermédiaire

<b>Gestion des déchets et gaspillage alimentaire</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
Un SMIRTOM couvrant les 3/4 du territoire et proposant : <ul style="list-style-type: none"><li>- Un accompagnement des cantines scolaires pour la réduction des déchets alimentaires</li><li>- des composteurs individuels</li></ul>	Pas de développement du compostage dans les habitats collectifs  Pas de réflexion locale entre les acteurs concernés sur les déchets
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Loi contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire  Loi Garot et EGalim  Possibilités nombreuses de réduction du gaspillage alimentaire  Des initiatives qui visent à mieux gérer son alimentation pour moins gaspiller et qui ont un bon écho auprès de la population	Coûts de la mise en place des systèmes de collecte des biodéchets

## V. Identification des dynamiques du territoire du Pays Berry Saint Amandois

### 1. Acteurs publics et privés du territoire impliqués dans la thématique

<b>Acteurs publics et privés du territoire</b>		
	<b>Public</b>	<b>Privé</b>
<b>Education, formation et sensibilisation</b>	Education nationale	Mission Locale Sud Cher
	Ligue de l'Enseignement du Cher	
	Etablissements scolaires (écoles, collèges et lycées)	
	La Passerelle – Tiers-lieux de compétences	
<b>Culture, patrimoine et gastronomie</b>	Offices de tourisme	Lieux touristiques locaux
	Bureaux d'information touristique	Théâtre de la Carrosserie Mesnier
	Les 4 communautés de communes adhérentes	Collectif d'artistes Rataf
		Village potier des Archers
<b>Economie, filières agricoles et agroalimentaires</b>	Les 4 communautés de communes adhérentes	Paysans du Sud Berry
	Conseil Départemental du Cher via Agrilocal18	ADDEAR du Cher
	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	GABB18
<b>Consommateurs</b>		UFC Que Choisir du Cher
		CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)
		Asseco
		Familles de France
		Amap des Bouchures
		Aide Alimentaire du Cher
<b>Environnement</b>	Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher	CPIE Brenne-Berry
	Communauté de Communes Berry Grand Sud	Miam de Bussy
<b>Justice et action sociale</b>	Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS)	Antenne du Secours Populaire
	Maison départementale d'action sociale	Délégation du Berry du Secours catholique
<b>Foncier et urbanisme</b>	SAFER Centre-Val de Loire	
	SCoT du Pays Berry Saint-Amandois	
<b>Santé et nutrition</b>	Agence régionale de Santé	Pôle Nutrition
		Sydemix
		Timéo

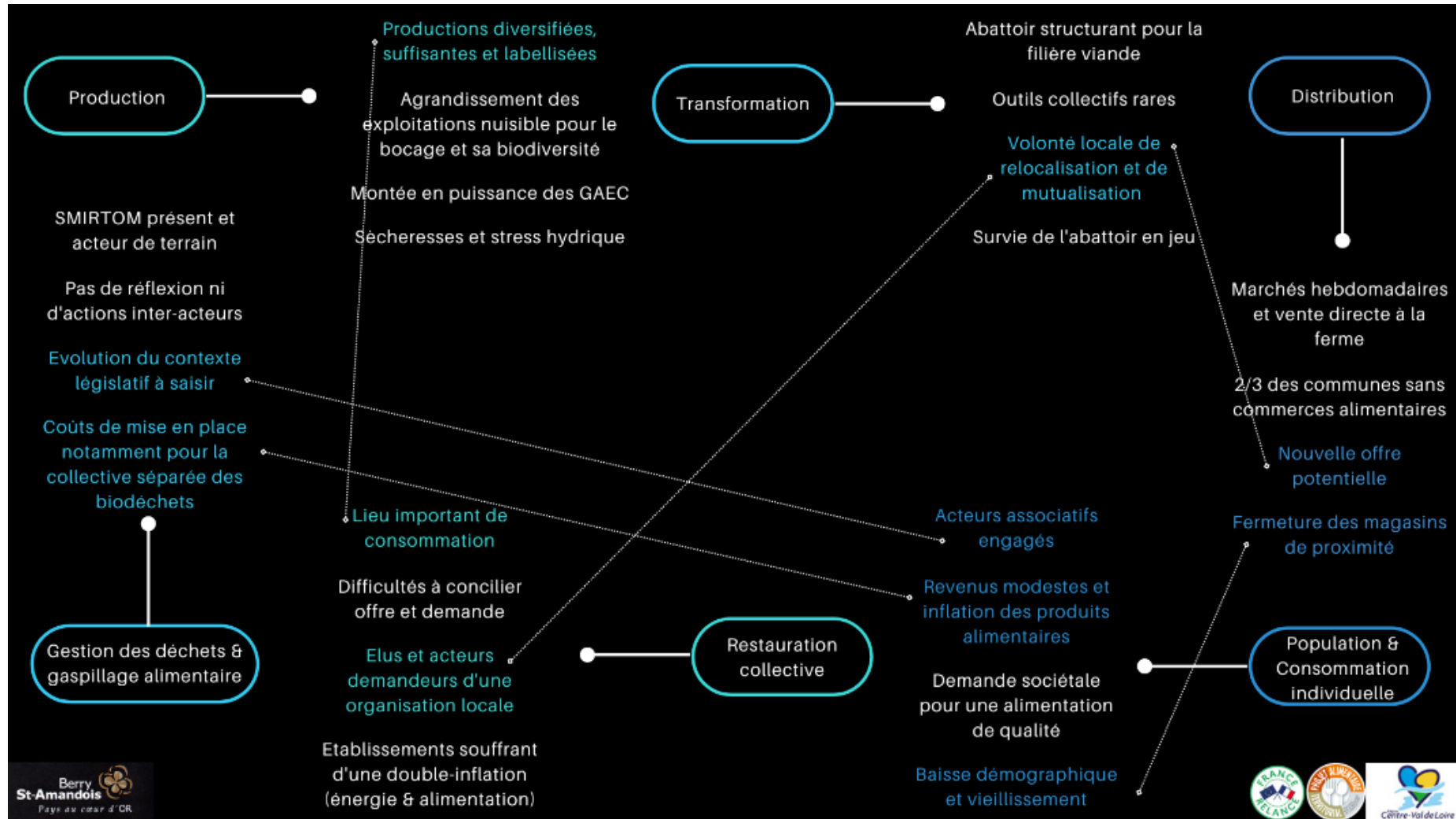
Au-delà de la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Berry Saint-Amandois, cette structure porte des actions sur :

- La santé, via le Contrat Local de Santé (CLS) ;
- Le développement économique et touristique, via le programme Leader et le Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) ;
- L'environnement, via le Plan Climat Energie Territorial (PCET).
- L'habitat via l'OPAH et plus largement la question des énergies renouvelables via le CRTE, le CoT EnR, et le CRST
- Les questions liés au cadre de vie (maintien de développement des commerces de proximité, diversification agricole par le développement des circuits courts ...) sont également des thématiques fortes également incluses dans le CRST

## **2. Les initiatives locales émergentes autour de l'alimentation**

<b>Initiatives locales émergentes</b>	
Création de l'association des Paysans du Sud Berry ayant pour projet d'optimiser la valorisation des productions agricoles du territoire.	Etude de faisabilité d'une cuisine centrale pour les enfants de la crèche des Gabignons et des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) de Loye sur Arnon – Ardenais – Arcomps et Marçais – Orcenais.
Défi familles à alimentation positive sur le Pays Berry Saint-Amandois (édition 2022 puis 2023) : série d'ateliers sur 6 mois pour sensibiliser les habitants à l'alimentation durable	Démarche de labellisation Territoire Bio Engagé par la commune d'Epineuil-le-Fleuriel afin d'attester et soutenir son engagement pour le développement de l'Agriculture Biologique.
Petit-déjeuner gratuit dans les écoles avec des produits locaux à Saint-Priest-la-Marche	SCEA Les Jardins d'Escofine
La ferme de Châteaufier : conversion d'une ferme en bio, espace maraichage avec serre et légumerie pouvant être loués à d'autres producteurs.	

## VI. Conclusion : Carte heuristique



Le territoire du Pays Berry St-Amandois semble prêt à accueillir un plan alimentaire de territoire. Nous sommes conscients des forces mais aussi des faiblesses et plusieurs enjeux peuvent déjà être mis en exergue :

- Le monde agricole semble être en demande de soutien de nouvelles pratiques et de nouveaux marchés plus valorisant et plus efficaces économiquement ;
- Les habitants du Pays sont certes en demande de mieux manger mais ils sont tributaires de leur budget, souvent restreint ;
- Les collectivités se sentent responsables de l'avenir et prennent de plus en plus conscience que mieux manger contribue au bien-être et à une meilleure santé ;
- Relocaliser l'alimentation permet également de lutter contre le dérèglement climatique en privilégiant des pratiques respectueuses des saisons, des sols, de l'environnement et en réduisant les GES liés aux transports.

La prochaine étape de cette démarche devra rassembler les acteurs afin d'engager des actions concrètes qui permettront d'accompagner le territoire vers un modèle alimentaire plus durable.

## VII. Annexes

Annexe 1. Les six champs de l'alimentation à prendre en compte dans le diagnostic ([Cap Rural](#))



Annexe 2. Récapitulatif des sources mobilisées pour l'élaboration du diagnostic agricole et alimentaire du Pays Berry Saint-Amandois.

Etape du système alimentaire	Données mobilisées	Echelle des données mobilisées
Production	Recensement Général Agricole de 2020	National
	Agrilocal18	Département
	Recensement des producteurs locaux en circuits courts	Pays Berry Saint-Amandois
	Diagnostic du Plan Climat-Energie Territorial	
	Analyse de vulnérabilité au changement climatique du Plan Climat-Energie Territorial	
	Diagnostic agricole	CDC Cœur de France
	Diagnostic du Plan Climat-Air-Energie Territorial	CDC Berry Grand Sud
Transformation	Recensement des producteurs locaux en circuits courts	Pays Berry Saint-Amandois



Distribution	Recensement des acteurs locaux de l'alimentation	Pays Berry Saint-Amandois Berry St Amandois
	Etude des circuits courts	CDC Cœur de France
Consommation	Agrilocal18	Département
	Diagnostic de la Restauration Collective	CDC Berry Grand Sud
	Guide des producteurs locaux	CDC Cœur de France
Gestion et valorisation des déchets	Diagnostic du gaspillage alimentaire de la cantine scolaire	Commune de Levet

### Annexe 3. Synthèse de la consommation énergétique et des émissions de GES de l'agriculture du Pays Berry Saint-Amandois.

<b>Emissions de GES</b>	412 000 tonnes équivalent CO2 59 % des émissions du Pays
<b>Consommation d'énergie</b>	276 GWh 16 % des consommations du Pays
<b>Puits de carbone</b>	99 000 tonnes équivalent CO2
<b>Potentiel nourricier en énergie brute (GCal/an) -- 2010</b>	440 114 GCal/an soit 7 fois les besoins du territoire par rapport aux besoins réels moyens quotidien d'un français
<b>Production animale (GCal/an) - 2010</b>	29 492 GCal/an
<b>Contenu GES des énergies consommées</b>	235 kg éq CO2 / MWh +20 % de la moyenne des secteurs
<b>Facture énergétique</b>	16,3 millions d'euros 11 % du total de la facture énergétique du Pays
<b>Emissions de NOx</b>	325 tonnes de NOx 20 % des émissions du Pays
<b>Emissions de PM</b>	265 tonnes de poussières 50 % des émissions du Pays

## Annexe 4. Épiceries et supérettes dans le Pays Berry Saint-Amandois (INSEE, 2021).



Institut national de la statistique  
et des études économiques  
Mesurer pour comprendre

### Statistiques locales

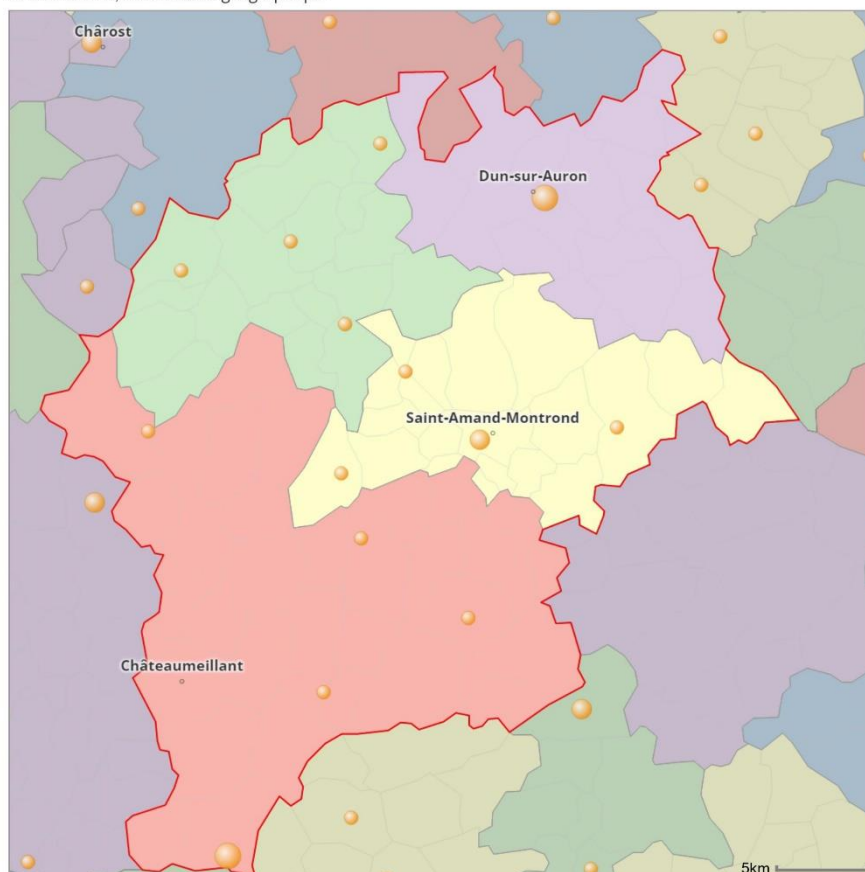
France par commune

#### 1 Supérette - Épicerie (en nombre) 2021

Source : Insee, Base permanente des équipements (Bpe)

#### 2 Intercommunalités, 2022

Source : Insee, Code officiel géographique



© IGN - Insee 2022



La surface de vente déclarée d'une supérette est entre 120 et 400 m<sup>2</sup>. Une épicerie a une surface de vente déclarée inférieure à 120 m<sup>2</sup>

## Annexe 5. Boulangeries dans le Pays Berry Saint-Amandois (INSEE, 2021).



Institut national de la statistique  
et des études économiques  
Mesurer pour comprendre

# Statistiques locales

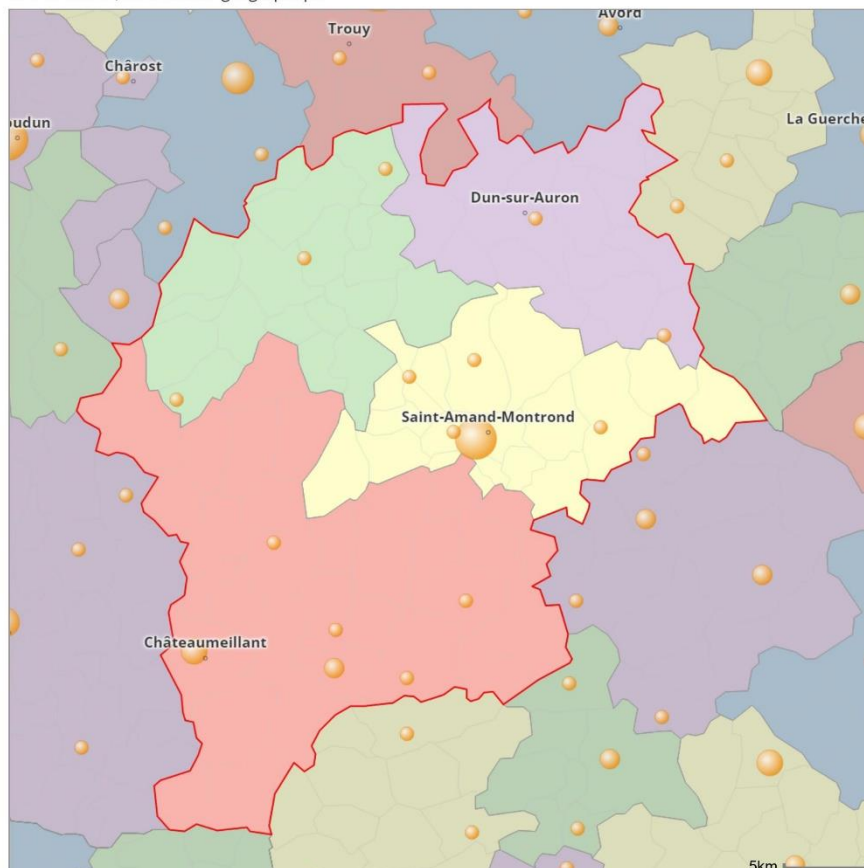
France par commune

### 1 Boulangerie (en nombre) 2021

Source : Insee, Base permanente des équipements (Bpe)

### 2 Intercommunalités, 2022

Source : Insee, Code officiel géographique



© IGN - Insee 2022



Cette catégorie comptabilise les boulangeries qu'ils soient avec ou sans pâtisserie. Elle comprend également les terminaux de cuisson, la vente sans fabrication de produits de boulangerie. Elle ne comprend en revanche pas la vente de pizzas à emporter.

## Annexe 6. Boucheries-charcuteries dans le Pays Berry Saint-Amandois (INSEE, 2021).



Institut national de la statistique  
et des études économiques  
Mesurer pour comprendre

# Statistiques locales

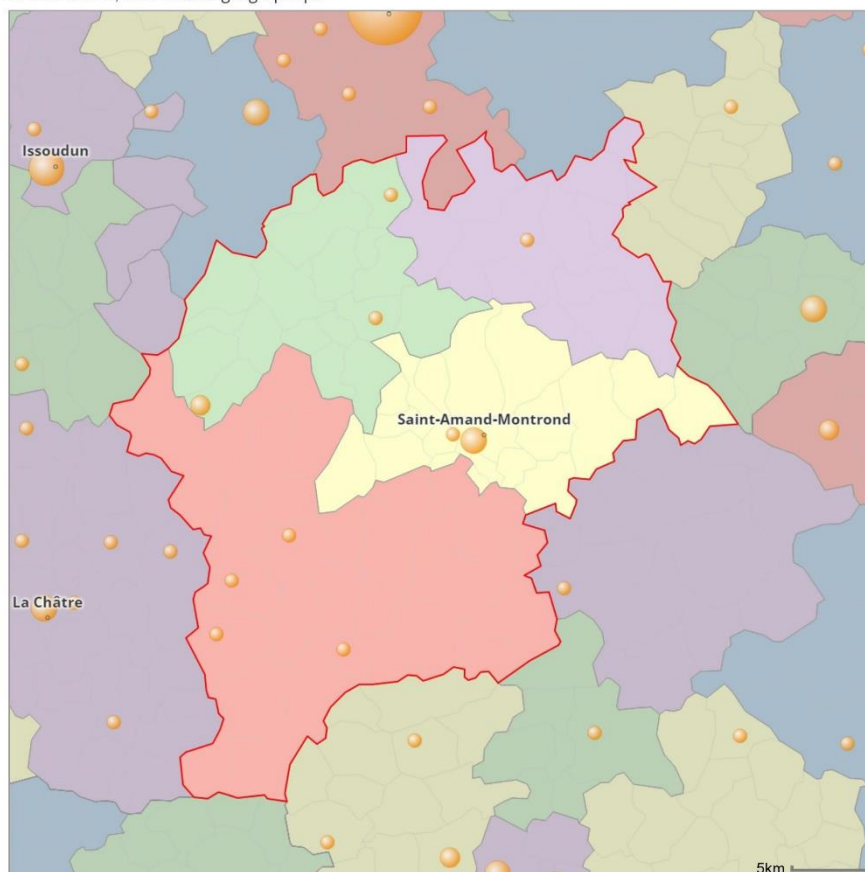
France par commune

### 1 Boucherie charcuterie (en nombre) 2021

Source : Insee, Base permanente des équipements (Bpe)

### 2 Intercommunalités, 2022

Source : Insee, Code officiel géographique



© IGN - Insee 2022

Cette catégorie comprend la vente de volailles, de triperie, et plats préparés à base de viande.



## Annexe 7. Hypermarchés-supermarchés dans le Pays Berry Saint-Amandois (INSEE, 2021).



Institut national de la statistique  
et des études économiques  
Mesurer pour comprendre

### Statistiques locales

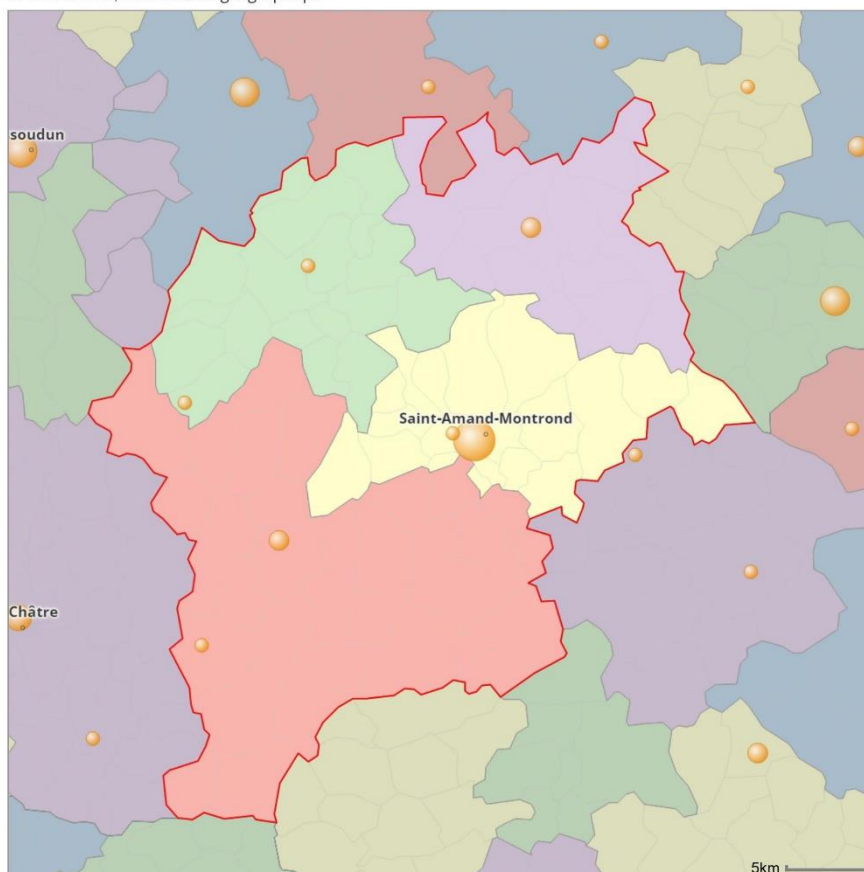
France par commune

#### 1 Hypermarché - Supermarché (en nombre) 2021

Source : Insee, Base permanente des équipements (Bpe)

#### 2 Intercommunalités, 2022

Source : Insee, Code officiel géographique



© IGN - Insee 2022



Un hypermarché a une surface de vente déclarée supérieure à 2500 m<sup>2</sup>. Un supermarché a une surface de vente déclarée entre 400 et 2500 m<sup>2</sup>.

## Annexe 8. Poissonneries dans le Pays Berry Saint-Amandois (INSEE, 2021).



Institut national de la statistique  
et des études économiques  
Mesurer pour comprendre

# Statistiques locales

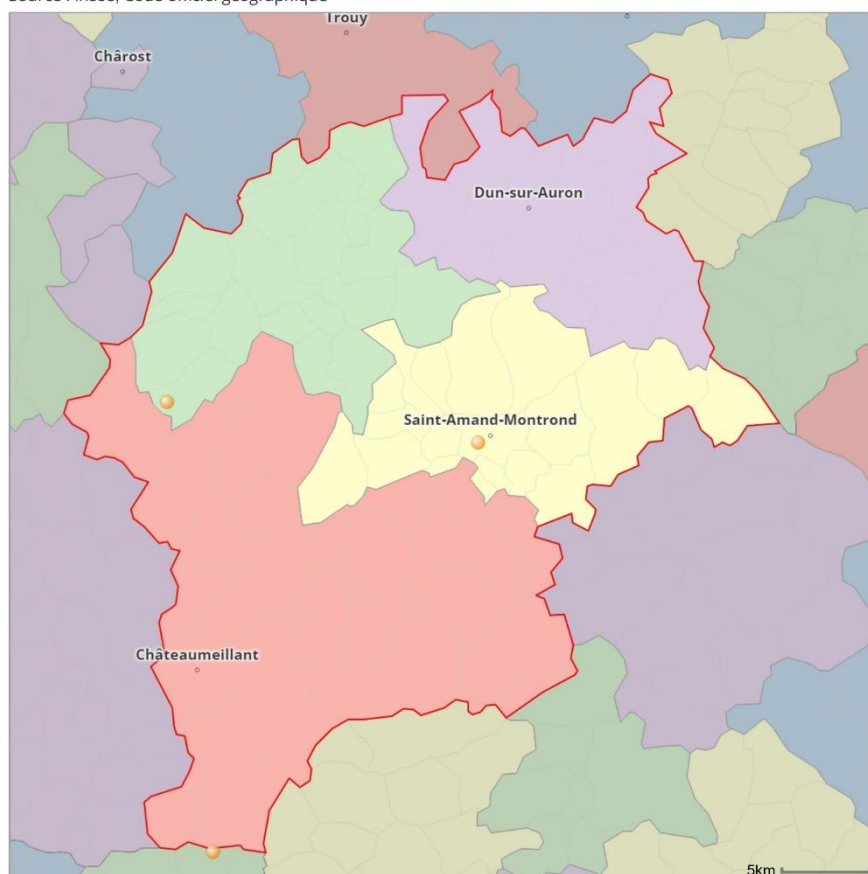
France par commune

### 1 Poissonnerie (en nombre) 2021

Source : Insee, Base permanente des équipements (Bpe)

### 2 Intercommunalités, 2022

Source : Insee, Code officiel géographique



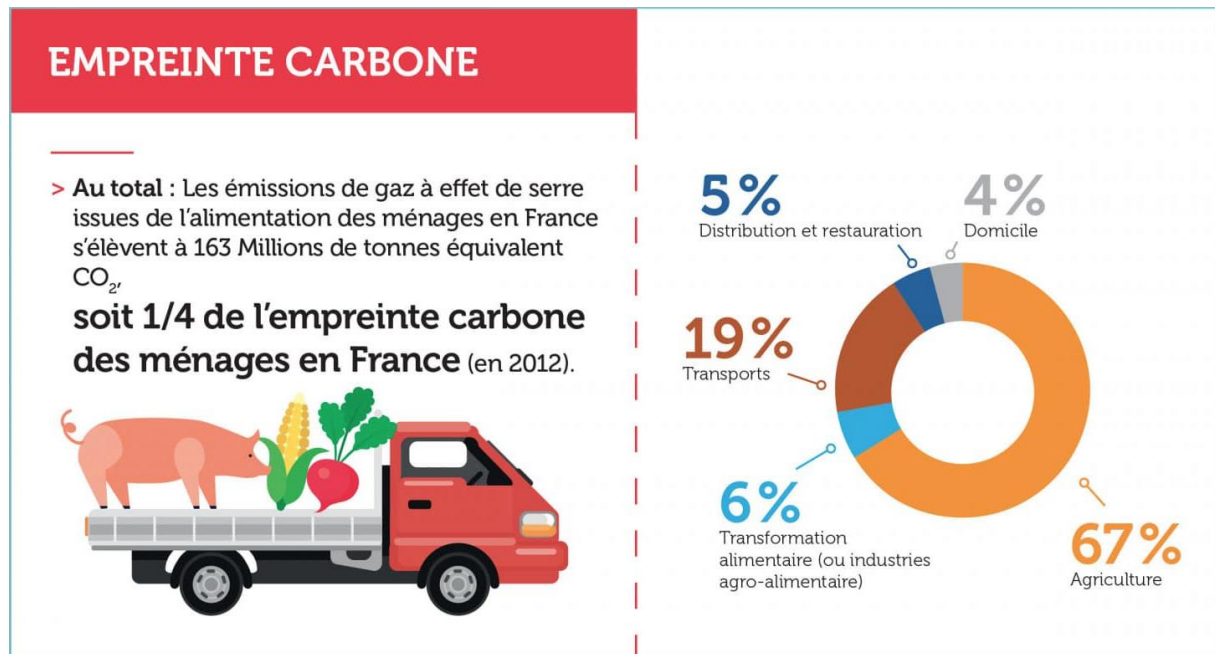
© IGN - Insee 2022

Cette catégorie comprend les magasins spécialisés de poissons, de crustacés et mollusques.





Annexe 9. Extrait d'« *Impact de notre alimentation sur l'environnement* », Infographie Ademe, 2019. Disponible en entier [ici](#) et se basant sur l'étude [BARBIER C., COUTURIER C., POUROUCHOTTAMIN P., CAYLA J-M, SYLVESTRE M., PHARABOD I., 2019, « L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France », Club Ingénierie Prospective Energie et Environnement, Paris, IDDRI, 24p. Janvier 2019.](#)



## VIII. Bibliographie

Agence Biotope & Pays Berry Saint Amandois (2014), *Atlas des paysages*.

Agreste (2021), *Recensement général agricole 2020, Centre-Val de Loire*.

Agreste (2021), *Recensement général agricole 2020, Cher*.

Agreste (2022), *Recensement général agricole 2020, Pays Berry Saint-Amandois*.

Banque des Territoires (2021), *Transition alimentaire, outils de transformation et plateformes logistiques. Modèles économiques et de développement*.

Banque des territoires (2020), *Stratégie de transition alimentaire et restauration collective*.

Berry Grand Sud (2020), *Diagnostic territorial de la restauration collective*.

Berry Grand Sud (sans date), *Bilan climat, air, énergie de la Communauté de Communes Berry Grand Sud*.

BioBerry (2015), *Rapport d'activité. Développement de l'aval de la filière bio et locale pour la RHD*.

CCI Centre (2014), *Portrait du commerce en région Centre*.

Département du Cher (sans date), *Agrilocal18*.

Geneviève Nguyen, François PURSEIGLE, Julien Brailly, Bruno Legagneux. Sous-traitance et délégation du travail : marqueurs des mutations de l'organisation de la production agricole. Notes et Etudes Economiques, 2020, 47, pp.43-88.

Insee (2020), *Statistiques locales*.

Le Berry Républicain (01/2022), *Un panier de plus en plus cher*.

Le Berry Républicain (01/2022), *De l'éleveur à l'assiette, au plus court*.

L'Echo du Berry, *Le Berry a (encore) perdu des agriculteurs*, 23 décembre 2021.

Les Greniers d'Abondance (sans date), outil CRATER.

Les Greniers d'Abondance (2020), *Vers la résilience alimentaire. Faire face aux menaces globales à l'échelle des territoires*. Deuxième édition, 184 pages.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (sans date), *Construire votre projet alimentaire territorial pour rapprocher production locale et consommation locale*.

Mutualité sociale agricole (2020), *L'emploi féminin en agriculture : une composante essentielle mais des inégalités persistantes*.

Olivier Chardon, Yves Jauneau, Joëlle Vidalenc, *Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes*, Insee Focus, n°212, Insee, 23/10/2020. [URL](#)

Pays Berry Saint-Amandois (sans date), *Contrat de relance et de transition écologique*.



Pays Berry Saint Amandois (sans date), *SCoT, Analyse foncière*.

Pays Berry Saint Amandois (sans date), *SCoT*.

Pays Berry Saint Amandois (2016), *Consommation et émissions* – PCET.

Pays Berry Saint Amandois (2016), *Analyse de la vulnérabilité au changement climatique* – PCET.

Pays Berry Saint Amandois (2016), *Stratégie et plan d'actions* – PCET.

Terralto (2020), *Améliorer la visibilité des producteurs sur le territoire de Cœur de France. Etude des circuits courts sur la communauté de communes Cœur de France*, Chambre d'agriculture du Cher, Communauté de Communes Cœur de France.

Terralto (2020), *La restauration collective publique dans le Cher*, Diagnostic territorial 2020, Chambre d'agriculture du Cher.

Terralto (2018), *Réaliser un diagnostic agricole. Communauté de Communes Cœur de France*, Chambre d'agriculture du Cher.

Raton G., Gonçalves A., Gaillard L., Wallet F. (2020) *Logistique des circuits alimentaires courts de proximité : état des lieux, nouveaux enjeux et pistes d'évolution*. Rapport pour la Fondation Daniel et Nina Carasso et le RMT Alimentation Locale, 69 p. [URL](#)

Resolis (2019), *La transition agricole et alimentaire en France, 350 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable*. Journal Resolis n°22.

SMIRTOM du Saint-Amandois (2019), *Gaspillage alimentaire à la cantine scolaire de Levet*.

Solagro (2022), *La face cachée de nos consommations*. [URL](#)